

Le monde des phénomènes

J'ai eu hier matin une vive émotion, et vous allez voir qu'elle était motivée. En lisant les journaux, j'y ai rencontré la note suivante :

« L'homme à la tête de veau !
« Tel est le phénomène, originaire de la Manche, qui vient d'arriver à Paris. Il se montrera, paraît-il, sur une scène parisienne, et chantera même quelques couplets devant les spectateurs, car il possède, dit-on, une jolie voix, malgré son muet, ses lèvres épaisses, enfin, malgré la conformation identique de sa tête avec celle du veau. »

L'homme à la tête de veau—ô nom gracieusement imaginé !—sera-t-il reçu ici avec les honneurs qui lui seraient dus ? J'en doute.

Il fut un temps où cette seule annonce aurait bouleversé la badauderie, et mis en émoi tout un monde d'amateurs.

Ce temps-là est loin. Voyez plutôt la foule avec laquelle l'homme-chien a été accueilli naguère. C'était cependant une curiosité méritante que ce griffon à deux jambes.

De même l'homme à la tête de veau (se présentera-t-il avec du poil dans les narines ?) promet aux visiteurs une agréable surprise.

Mais l'indifférence a succédé à l'engouement. Autre époque, autres goûts.

Lorsque les frères Siamois vinrent pour la première fois en Europe, ils y firent une moisson colossale. A Paris seulement, ils gagnèrent plus de deux cent mille francs.

Puis tard, Tom Pouce faisait payer cinq francs la place,—grâce, il faut bien le dire, aux merveilleux bonheurs boniment de Bureau qui débatait dans la carrière. Et malgré ce prix exorbitant, on s'écroulait à la salle Vivienne.

L'année dernière, deux nains sont venus à Paris, qui étaient bien autrement curieux que Tom-Pouce. Ils se montrèrent à la salle Valentino pour la modeste somme de deux francs. Ils furent forcés de déguerpir au bout de peu de temps. Personne ne venait.

Ainsi pour Millie-Christine. Ces deux jumelles soudées ensemble étaient certes tout aussi étonnantes que les Frères Siamois. On y prit à peine garde.

Le mode n'y est plus.

Ce dédain s'étend jusque aux fêtes foraines, où le phénomène est tombé en discrédit comme ailleurs.

Promenez-vous sur les champs de foire. Vous y chercherez en vain les ornements traditionnels de ces rendez-vous de populaire compagnie.

Puis d'hommes-squelettes, plus d'enfants à deux têtes avec ou sans bocal, plus de géants authentiques.

Les femmes-colosses elles-mêmes y deviennent de plus en plus rares et sont remplacées par ces absurdes femmes-torpilles, qui mystifient les gens quand elles ne font pas pitié.

D'où vient cette rarefaction ? De ce que la demande soit toujours l'offre.

Le phénomène étant délaissé, on n'en fabrique plus.

Qu'est-ce à dire ?

Rien de plus simple, et je maintiens le mot car Paris possède longtemps une véritable fabrique de monstres.

Elle était installée à la Glacière, non loin de la Butte-aux-Cailles. Le directeur, un petit vieux, mort dernièrement, se nommait Duvert, comme le célèbre vaudevilliste.

Ce Duvert avait centralisé la spécialité, faisant à la fois office d'agent et de fournisseur. Tous les jours, on voyait s'acheminer vers son officine les êtres les plus étranges. C'était un bizarre défilé d'enfants rachitiques, de créatures disproportionnées, de disgraciés en tout genre.

Le père Duvert leur faisait passer un examen tout comme au Conservatoire. Si on lui amenait un sujet dont la maigreur promettait, il l'entreprenait à forfait, le soumettait à une alimentation—ou plutôt à une absence d'alimentation—savamment calculée, pour faire de lui un squelette accompli et exploitable.

Il se chargeait également—les extrêmes se touchent—de l'engraissement des colosses, faisant ainsi tout ce qui concernait son état.

Quand il ne confectionnait pas, il servait d'intermédiaire.

C'est chez Duvert que les saltimban-

ques allaient chercher, pour la durée d'une fête ou pour la durée d'une saison, le phénomène qu'ils voulaient exhiber.

On signait un contrat en bonne et due forme. Ordinairement ce contrat comportait une somme fixe et un tant sur les bénéfices.

Quant au pauvre phénomène, lui, il se contentait le plus souvent de cent francs par mois, avec la nourriture et le logement. Mais on lui garantissait ses appointements pendant la morte saison de l'hiver.

A ce métier, ce bon père Duvert gagna une trentaine de mille francs de rente. Il est mort possesseur de trois maisons, sises à Grenelle et à Vaugirard. Mais il s'en est allé à temps, car déjà le chiffre de ses affaires avait considérablement diminué.

Il n'a pas eu de successeur. L'agence des phénomènes a fermé boutique. Je vous en ai dit la raison.

La présence à Paris de l'homme à la tête de veau ramènera-t-elle l'attention de ce côté ?

Reverra-t-on les beaux jours où le géant du café de Mulhouse mettait tout Paris en émoi ?

J'en doute.

Les phénomènes de profession ont trop de concurrents maintenant. Nous sommes blasés par les monstruosité artistiques, littéraires et autres, au milieu desquelles nous vivons.

PIERRE VÉRON.

Musée des combles

Le comble de l'adresse pour un oculiste ? — Opérer la cataracte du Niagara.
Le comble de la gourmandise pour un statuaire ? — Manger ses moules.

Le comble de la danse pour une cuisinière ? — Faire danser l'anse du panier.

Le comble de la publicité ? — Afficher ses pré-entendus.

Le comble de la soif ? — Être altéré de vengeance.

Le comble du déintéressement chez une marchande de tabac ? — Donner prise à la calomnie.

Le comble de la sensibilité ? — Ne pas vouloir allumer une allumette de peur qu'elle ne souffre.

Le comble de la pose ? — Ne pas sortir de chez soi, sonner sur son piano toutes les heures et toutes les demies, pour faire croire aux voisins qu'on a une pendule.

Le comble de l'inattention ? — Se perdre dans une foule, et aller chez le Coroner donner son signalement.

HALIVERNES

Un anglais et un marseillais discutaient sur l'incombustibilité des coffres-forts :

— Chez nous, dit l'anglais, on mit un serin dans un coffre fort, placé au centre d'un grand feu ; et quand le feu fut éteint, on l'ouvrit : l'oiseau s'en vola !

— Bah ! mon bon, ce nous est bien plus fort. On plaça dans un coffre fort un bocal plein d'eau et quand le feu fut éteint, l'eau s'était évaporée !

La maîtresse d'un hôtel de la ville s'adressant à une jeune bonne fraîchement venue de son village : « Sophie, dit elle, allez voir si M. un tel, charcutier, a des pieds de cochon. »

La bonne part et revient quelques instants après. « Madame, je ne sais pas, je n'ai vu voir... »

— Comment ? Vous n'avez pu voir ?

— Qu'avez-vous dit ?

— Je n'ai rien dit. J'ai bien regardé le charcutier. Mais je n'ai pas pu voir ses pieds. Il avait des bottes !... »

— Dis donc, mon vieux Jacques, comment se fait-il que tu te laisses battre par ta femme ?

— Que veux-tu ? le médecin lui recommande de l'exercice !

— Un employé de chemin de fer, entrant dans un wagon de première classe, pour la vérification des billets, reçoit d'une brave paysanne un billet de 3ème classe.

— Mais c'est un billet de troisième que vous me donnez là ?

— Je le sais bien, mon bon monsieur ; aussi ai-je bien compté les voitures : une, deux, trois... Et je suis montée dans la troisième !

— Bébé rentre affreusement sale et son pantalon affreusement déchiré.

— Tu n'es pas honte, polisson, s'écrie la maman furieuse, voilà tes culottes percées !

— Oh ! non, petite mère, répond l'enfant en montrant avec le plus grand sang froid un lambeau d'étoffe... il en reste !

On banquetait ces jours derniers chez un docteur, où il y avait beaucoup de monde à dîner ; la conversation était vive et spirituelle.

Au dessert, un galant invité proposa la santé de la maîtresse de la maison ; un second boit au docteur, un prince de la science. Les toasts se succèdent sans interruption.

Ninie, la fille du docteur—six ans et des cheveux blonds—vint aussifaire son petit speech.

— A la santé de papa, s'écrie-t-elle de maman, de tout le monde.

Puis, réfléchissant une seconde, et se reprenant :

— Oh ! mais non ! pas de tout le monde ; papa n'aurait plus personne à soigner.

— Une mère vient d'adresser la lettre ci après à un instituteur :

Monsieur le maître,

Mon fils, Zidore, n'a pu se rendre à l'école aujourd'hui à cause qu'il avait perdu sa casquette, avec laquelle j'ai bien l'honneur de vous saluer.

EPOUSE T.

AUX MARCHANDS

CIGARES POUR TOUS

GREAT EASTERN CIGARS CO.

A. TOUSSAINT & Cie

Agent Général pour le Dominion.

No 22 rue St-Pierre,

BASSE VILLE, QUEBEC.

N. B.—Cigares de la Havane, au détail à \$5, \$5.50 et \$6 la boîte de 100.

Sous agents demandés pour les provinces Maritimes et Terre-Neuve.

Bonne commission.

A. T. & Cie.

21 avril 1884—c.

MANUFACTURE.

La manufacture à PRÉPARER LE BOIS autrefois connue sous le nom de MANUFACTURE à GIGAC, est maintenant ouverte par MM. Gignac & Fils sous le nom de MANUFACTURE GIGAC.

Les propriétaires ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils sont prêts à faire tout ouvrage qu'on voudra bien leur confier à des prix très réduits et sous le plus court délai.

Nous avons comme contre-maitre un des plus habiles ouvriers, M. J. B. Richard, qui est une garantie que l'ouvrage sera toujours fait avec le plus grand soin.

J. H. GIGNAC, gérant
P. S.—Contrairement à ce que l'on a fait circuler, nous informons le public que nous nous occupons simplement de la manufacture et non de faire le commerce de bois.
8 juil 1884 lra

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Soumissions pour l'embranchement d'Indiantown

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné et endossées : « Soumission pour l'embranchement d'Indiantown », seront reçues jusqu'à SAMEDI le 30 AOÛT 1884, pour faire le terrassement de l'embranchement d'Indiantown.

Cet embranchement s'étend depuis la station Derby jusqu'à Indiantown, distance d'environ 14 milles.

On pourra voir les plans, devis et spécifications le 1er et après le 31 juillet prochain, au Bureau du Maître de Station, Newcastle, ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur en Chef, Moncton, où on pourra se procurer tous les plans nécessaires.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt équivalant à 5 pour cent du montant de la soumission.

Ce dépôt doit être fait par argent comptant ou au moyen d'un chèque de Banque accepté, et il sera restitué si la soumissionnaire réclame ou refuse d'accepter l'entreprise, lorsqu'il y sera appelé ; ou si, après avoir commencé les travaux il ne réussit pas à exécuter l'ouvrage d'une manière satisfaisante conformément aux plans et spécifications.

Si la soumission n'est pas acceptée, le dépôt sera remis.

Les soumissions doivent être faites sur les blancs imprimés fournis.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 14 juillet 1884.

10 juillet 1884—381 c

739

CHATELAIN :
57, RUE ST-ROCH,
QUEBEC.



RESIDENCE :
87, Rue RICHELIEU,
QUEBEC.

MONUMENTS FUNERAIRES, ETC.

AUX POPULATIONS RURALES!

M. Ignace BILODEAU,

MARBRIER ET TAILLEUR DE PIERRE,

A l'honneur d'informer particulièrement les familles de la campagne, qu'elles réaliseront une économie notable en s'adressant à lui pour MONUMENTS FUNERAIRES, PIERRES TOMBALES, etc., attendu qu'elles peuvent lui donner leurs commandes par lettre et s'abstenir de venir à la ville, ce qui est toujours coûteux. De plus, elles obtiendront certainement chez lui des conditions plus libérales que partout ailleurs.

On peut juger de ses prix par les suivants. Il fera une épitaphe en marbre de quatre pieds de hauteur, avec inscription, pour \$18, et une de quatre pieds six pouces, aussi avec inscription, pour \$18. Il en fera aussi de plus petites ou de plus grandes, et le prix variera suivant les dimensions. A chaque épitaphe sera joint un socle avec soufre et les instructions pour la poser. On pourra faire mettre à très bas prix plusieurs inscriptions sur la même épitaphe.

En donnant une commande, il n'y a qu'à mentionner le prix que l'on désire payer, donner son adresse et expédier l'argent, et quelques jours plus tard l'épitaphe est reçue.

Le sousigné a toujours en mains un grand nombre d'ÉPITAPHES, MONUMENTS FUNERAIRES et PIERRES TOMBALES sans inscriptions, ainsi que POTEAUX de toutes sortes pour entourages de terrains d'inhumation.

Il entreprend aussi la construction d'édifices de tous genres.

IGNACE BILODEAU,

Chantier : 57, rue St-Roch, près du dépôt du chemin de fer du Nord et de la rue St-Joseph
Résidence : 87, rue Richelieu, Québec.
30 juil 1884—21 E 3aCl

230

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Soumissions pour une Gare à la Jonction d'Harlak.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, endossées : « Soumission pour une gare à la jonction d'Harlak », seront reçues jusqu'au JEUDI, 7 AOÛT, pour la construction d'une gare à la jonction d'Harlak, à cinq milles de Lévis.

Les plans et spécifications peuvent être vus à partir du 24 du courant, au bureau de l'Ingénieur, en face l'Hôtel Victoria, Pointe-Lévis, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt égal à 5 p. cent du montant de la soumission.

Ce dépôt peut être fait soit en espèces, soit par un chèque accepté par une Banque et il sera restitué si la soumissionnaire néglige ou refuse d'accepter le contrat et si lui est accordé, ou si, après avoir passé le contrat, il refuse de compléter l'ouvrage tel que mentionné dans le contrat.

Si la soumission n'est pas acceptée, le dépôt sera remis.

Les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées qui seront fournies. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 19 juil. 1884.
23 juil.—131884

FINIS ARTICLES EN CUIVRE

STYLES ET DESSINS

ORMOULU ET ROCOCO,

— CONSISTANT EN —

CHENETTES, BOUGIES, CADRES A PHOTOGRAPHIES, POTS A FLEURS,

PLATEAUX A CARTES, GUERIDONS POUR LETTRES, ET JOURNAUX, ETC, ETC.

VENANT D'ETRE REÇU CHEZ

G. SELFERT,

AU BAZAR EUROPEEN,

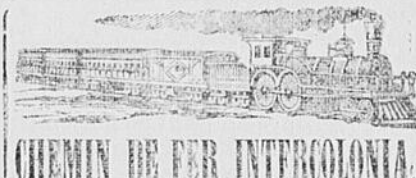
No 31, rue de la Fabrique.
14 juillet 1884.

A VENDRE.

UN POELE DE CUISINE presque neuf. Aussi, un fût à l'air comprimé.

S'adresser à W. G. L. PAXMAN & Cie, 136, rue du Pont, St-Roch
10 juillet 1884.

10 juillet 1884.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Soumissions pour l'embranchement de la Gare Métapédia.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné et endossées : « Soumission pour l'embranchement de la gare de Métapédia », seront reçues jusqu'à SAMEDI le 30 AOÛT 1884, pour le terrassement de l'embranchement à l'est de la gare Métapédia, distance d'environ 20 milles.

La soumission doit comprendre l'achèvement de l'équipement de la ligne.

On pourra voir le plan et devis, le 1er et après le 16 août, au poste de l'officier en chef, Métapédia, et aussi au Bureau de l'Ingénieur en chef à Moncton, où on pourra obtenir des formules de soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt égal à 5 pour cent du montant de la soumission.

Ce dépôt sera ou en argent ou en un chèque de banque accepté et il sera restitué si la personne faisant la soumission refuse ou néglige de l'exécuter quand elle sera requise de le faire, ou si après avoir commencé l'exécution, elle manque d'achever l'ouvrage d'une manière satisfaisante suivant les plans et devis.

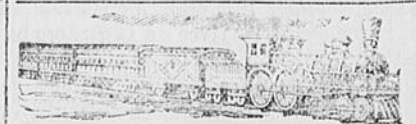
Si la soumission n'est pas acceptée, le dépôt sera remis.

Les soumissions devront être faites sur des formules imprimées fournies par le département.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune autre soumission.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 14 juillet 1884.
16 juil 1884—381 EC



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

AVIS AUX PASSAGERS

Les bateaux traversiers entre Québec et Lévis, qui partent du marché Finlay, pour Lévis, et font maintenant connexion avec les trains de l'Intercolonial, partent comme suit :

Départ de Québec pour l'Express d'Halifax et St-Jean..... 8.00 hrs.

Départ de Québec pour le Train des marchands pour la Riv. du Loup..... 8.45 "

Départ de Québec pour l'Express de la Riv. du Loup..... 1.15 "

Départ de Québec pour le train d'accommodation pour la Riv. du Loup..... 6.15 "

D. POTTINGER,

Surintendant.
Bureau du Chemin de fer, Moncton, 2 août 1884.
4 août 1884—o CE

233

Le manoir de la Patti

Il faut croire que la profession d'inventeur de religion est plus profitable et moins troublante. Elle permet même d'acheter, comme le lieutenant de la Deme blanche, des châteaux sur ses économies.

Ainsi veut faire, dit-on, miss Booth, la générale de de l'Armée du Salut.

Et ce n'est pas un château vulgaire qu'elle désire. C'est bel et bien *Craig y noo Castel*, le manoir de la Patti, une splendide propriété située en plein pays de Galles, c'est-à-dire dans un des sites du monde les plus pittoresques.

C'est là que l'illustre diva, après chacune de ses excursions au long cours, vient se reposer de ses fatigues. La résidence est princière. La grande artiste y a dépensé un million et demi. Elle est vraiment la reine de la contrée.

A tel point que sur son passage, les paysans, qu'elle comble de ses libéralités, crient : "Hurrah for the queen of song!" La Patti cependant mène la vie la plus simple en dehors des grandes réceptions annuelles. Deux ou trois invités à la fois, pas davantage. Promenades en voiture, un peu de croquet, un peu de pêche : voilà les plaisirs de la résidence.

Le soir, c'est le billard qui triomphe. La Patti y est d'une jolie force, et mène les parties avec un entrain d'enfant en récréation.

Pas de musique, du moins de musique où elle opère elle-même. Mais l'influence professionnelle ne perd jamais ses droits complètement. La Patti, même à l'heure du chômage, quand elle a dit adieu à l'Opéra, à ses pompes et à ses œuvres, a besoin que quelque chose lui rappelle encore le théâtre et ses triomphes.

Le quelque chose est un orchestre gigantesque qu'elle s'est fait construire tout exprès pour elle.

N'allez pas croire à un orgue de barbarie exagéré. L'orchestration, poussée à ce degré de perfectionnement, devient un prodige artistique. Celui-ci a coûté tout près de cent mille francs. Vous avez bien lu, cent mille francs ! Il exécute, à l'aide de rouleaux énormes, plus de deux cents morceaux différents : tout le répertoire italien, allemand, français.

Chaque soir, on entend trois ou quatre morceaux, pas davantage. Personne, d'ailleurs, n'a besoin de faire marcher la manivelle. L'orchestration fonctionne tout seul, à l'aide d'un système ingénieux de pression atmosphérique.

Si miss Booth fait emplette du château, il est probable qu'elle remplacera les airs d'opéra par des airs de cantiques. *Habent sua fata...* les orchestres.

Mais je doute fort de la nouvelle. La célèbre diva a, pour son château, une véritable tendresse. Et, d'autre part, les millions à l'Armée du Salut ne me paraissent pas suffisamment démontrés. *Le Monde Illustré.*

Petit dictionnaire d'un abruti

Gaz. — Fluide aërien servant à l'éclairage public, et dans lequel les Dames se taillent des robes.

Gaule. — Houssine dont on se sert pour faire aller un cheval, et qui abat les fruits d'un arbre que César mit neuf ans à conquérir.

Glace. — Miroir sur lequel on patine. **Feu.** — Fluide impondérable formé de lumière et de chaleur qui s'applique à un être éteint.

Cousin. — Parent dont la piqure produit des ampoules.

Paire. — Celui qui a des enfants composés de deux pièces.

Peau. — L'enveloppe extérieure du corps humain, que peuplent des Français.

Pé. — Vase nocturne qu'arrose Turin.

Rhin. — Partie du dos qui sépare la France de l'Allemagne.

Siege. — Partie du corps humain par quoi l'on s'empare des villes ennemies.

Syrie. — Partie de l'Asie où l'on scie les arbres et les métaux.

Voile. — Pièce d'étoffe que les dames mettent sur leur visage, et que l'on attache aux vergues des mâts.

Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

Les plus beaux et les meilleurs tweeds, draps, mémos, serges, chapeaux, etc., se trouvent chez F. X. Lepage, 53, rue de la Couronne. Aussi : Spécialité

Le cholera

Paris, 8.—La Commission nommée par le gouvernement vient de faire son rapport. Elle confirme les recommandations faites par le docteur Pasteur au sujet du choléra.

Toulon, 8.—Il y a eu deux décès produits par le choléra, hier.

Paris, 8.—Dans le cours de la journée qui s'est terminée à neuf heures ce soir, 24 personnes sont mortes du choléra à Marseille.

A Toulon 9 malades ont été admis aux hôpitaux, 8 personnes en sont sorties et 3 sont mortes.

Il est mort 2 personnes aujourd'hui à La Seine.

Marseille, 8.—La chaleur a quelque peu augmenté le nombre des décès chez les malades du choléra.

Bulletin Maritime.

NOTES MARITIMES.

Le steamer *Allan*, le *Peruvian*, capt Ritchie, arrivé de Montréal, hier, dans notre port, sera le prochain vapeur pour le transport de la maille anglaise.

Le steamer *Miramichi*, capt Baquet, est arrivé dans notre port à 7.30 h p m, jeudi dernier. Il est parti pour Montréal à 5 heures vendredi matin. Le *Miramichi* avait à son bord 70 passagers et une cargaison générale.

Les steamers *Invermay*, *Rosena* et *Lake Huron*, sont arrivés de Montréal, jeudi dernier, ont changé de pilote et ont continué pour la mer.

La barque *Red Cross*, capt Brown, partie de Greenock, le 30 juin dernier, est arrivée dans notre port jeudi après-midi, à la remorque du *Danvers*.

New York, 6.—Le steamer *Fulda*, de la Hamburg American Packet Co, est arrivé aujourd'hui avec 85 passagers de chambre et 450 de pont.

Le steamer *Oder*, de la même ligne, est aussi arrivé de Hambourg avec 57 passagers de chambre et 460 de pont.

LE "WARWICK"

On est à opérer le déchargement de la cargaison de ce steamer d'après les instructions d'un inspecteur. Ses fonds seront examinés aujourd'hui.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

8 août.

Barque *Red Cross*, Brown, Greenock, W et J Sharples, charbon.
Navire *Gaillion*, N leon, Flushing, Price frère et cie, lest.
Goelette *Marie Eva*, Bouillon, Anticosti, effets de naufrage.
—Adeline, Roberts, Gaspé, rails.

EN CHARGEMENT

8 août.

Barque *Little Annie*, pour Buenos Ayres par John Ross et cie, au Cap Rouge.
—President Harbitz, Hanes, Glasgow Dock, W et J Sharples, à Sillery.

ACQUITTES

8 août.

Str *Peruvian*, Ritchie, pour Liverpool, Allan Rae et cie, passagers et cargaison générale.

—Ontario, Couch, pour Liverpool, par W H Macpherson, passagers et cargaison générale.

Goelette *Louisiana*, Germain, pour Montréal, par Chs Gariépy.

S'il était possible

de se procurer les certificats des milliers de personnes qui ont fait usage du *Shaker Blood Syrup* pour la débilité, la langueur, la lassitude, et ce sentiment général de malaise et d'abattement que chacun éprouve à cette saison de l'année, nous pourrions présenter à nos lecteurs une masse telle de ces documents recommandables, que ceux qui n'en ont pas encore fait l'essai en achèteraient de suite. Il est positif, et cela a été tellement bien établi que personne aujourd'hui ne le conteste, que le *Shaker Blood Syrup* renferme plus de propriétés médicinales réelles, que tout autre article maintenant sur le marché. Des centaines, en dépit de leurs préventions, en font usage, et déclarent sincèrement que c'est le meilleur remède qui ait jamais été offert au public.

Ils ont parfaitement raison, et ce sentiment devra se propager jusqu'à ce que le peuple se rende à l'évidence en face des témoignages de ceux qui en parlent avec connaissance de cause. En présentant au public le *Shaker Blood Syrup*, nous ne sommes pas sans appréhension, car le peuple a été souvent mystifié par les abominables déceptions qui ont envahi le pays. Il est souvent difficile de faire croire aux masses qu'une annonce dit vrai, vu l'influence préjudiciable exercée sur elles par ces préparations sans valeur. Il est vrai que les honnêtes gens ont été victimes de la

maisonnée, et tel sera probablement toujours le cas, mais il ne faut pas être déçu par l'apparence de l'impression que fait sur le peuple l'ineffable *Shaker Blood Syrup*. Notre réputation repose sur la valeur de ce remède, et nous sommes fiers de voir la popularité qu'il s'acquiert. W. BRUNN & Cie, seuls agents, St-Roch, Québec.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces dérangements, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dysenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête

nous écrit :

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. J'ai eu, depuis quelques années, de violentes maux de tête, les pilules seules me procurant du soulagement. Une fois, j'étais si malade que je n'ai pu aller à l'école. Comme médecin, je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que j'en ai l'occasion."

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & CO.,

Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPÉPSIE elles sont inappréciables."

J. T. HAYES.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOW, évêque d'Atlanta, Ga., dit : "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent à tout et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.

L'Expérience du Révérend
PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, est frère de l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"75 E. 54th St., New York, 10 Mai, 1882.

Messrs. J. C. Ayer & Co. :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de douleurs intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture, et je souffrais en même temps d'un violent écoulement, et d'une toux catarrhale ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même, je me décidai à en faire usage, et commençai à m'en servir, pour me dire, s'il était possible, un remède à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court la toux et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens tout pour cet plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prendrai trois petites doses par jour, et avant que deux semaines soient écoulées, j'aurai complètement guéri. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

La cas cité et-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvant la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une circulation défectueuse.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Debilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Se vendent dans toutes les Pharmacies ; prix \$1 six flacons pour \$5.

Visite Royale

— DE, LA —

Celebre Machine à Coudre
ROYAL A

A Chaque homme responsable qui désire une agence dans un territoire où il n'y en a pas déjà. On demande des applications de ceux qui sont préparés à faire des affaires.

ROYAL SEWING M. Co.,
FABRICANT, HAMILTON, Ont.

HARNEY, FRÈRES, Gérants.

— SUCCURSALE —

79, RUE ST-JEAN, Hôte-Villa, Québec.
6 août 1884—18 c 21 c. 349

Magnifique villa à Vendre à la
Rivière-du-Loup, (Fraserville)

Une magnifique résidence (villa), contenant douze chambres, avec caves, cuisine adjointe, glacière, laiterie, spacieux jardin, avec un morceau de terre de un arpent de front sur deux de profondeur. Le tout est en ordre parfait. Cette maison se trouve en face de la villa de l'hon. T. McCreery, près les résidences de Sir John McDonald. Enfin sur un des plus beaux sites de la Rivière-du-Loup. Aussi, une terre de 80 arpents, adjoignant cette maison, en ordre parfait de culture, avec une grange de 110 x 40 pieds, construite depuis deux ans.

Prix excessivement réduit pour argent comptant.

Pour toute information s'adresser à
OCT. LEMIEUX & Co.,
253, rue et Faubourg St-Jean,
Québec.

5 août 1884—46 c 00 c 851

Aux Amateurs des Fraisiers

M. J. Hypolite Pagé, cultivateur de Lotbinière, offre aux amateurs de la culture des fraises l'occasion de se procurer les plus beaux plants de ces fruits "Sharpleys". M. Pagé expédie par la maille à ses frais ces fraisières qui seront emballées dans la mousseline.

Voici les conditions :
\$2.00 pour 100 plants, \$1.00 pour 50 plants, avec direction pour les cueillev. Pas moins de 50 plants.

6 août 1884—15 c 851

A VENDRE.

Pour Approvisionnement.
Cinq Chars d'huile de
Charbon à arriver
journallement.
AUSSI, Lampes de
Cristal nouvelles, as-
sorties de couleur, ver-
reterie pour le com-
merce de Thé, Che-
minées, Brûleurs, Mèches et Abat-jour.

A. E. VALLERAND,
67, RUE D'ALHOUSSIE.

TERRAIN A VENDRE

UN EMPLACEMENT COMPLET situé au haut de la rue d'Aiguillon, adjoignant au terrain du gouvernement, et appartenant à M. F. Gilbert de St-Foye. A vendre à bonnes conditions.

S'adresser à M. SAM. BussiÈre,
Commerçant de grain,
Rue d'Aiguillon
822

Bois de Corde

A VENDRE.

Le roussigue a constamment en main une quantité considérable de toute espèce de bois de corde de première qualité, qu'il vendra à très bonnes conditions.

U invite respectueusement le public de venir voir la quantité et la qualité de son bois avant que d'acheter ailleurs.

LEON LAINE,
Au bout de la rue St-Roch, près le slip du
Pais, ancien chantier de Mun.
6 août 1884—38 852

Charbon de Forge

En débarquement du 'President Harbitz'

EN LOTS

A LA CONVENANCE DES ACHETEURS

— ET A —

TRÈS BAS PRIX.

Robt Borland & Cie,

120, RUE ST-PIERRE.

30, juil 1884—18 c 836

BONNETTERIE D'ETE.

Nous offrons en ce moment des marchés décidément avantageux dans les vêtements de dessous légers, pour l'été, pour hommes, femmes et enfants.

Caléçons de bains pour hommes et enfants.

Habillements de saison (Jersey) pour garçons.

Habillements en Cachemire (Jersey), pour garçons.

Habillements de matelots (Jersey) pour garçons.

Dans une grande variété, et de toute grandeur.

Gants pour Hommes, Femmes et enfants de tous les genres.

AUSSEI : Satins fleuris, Indienne, Mousselines blanches et fleuries et une grande variété d'étoffes à Robes d'été.

Serge bleu marin et Tweed d'Hallifax, pour Habillements de messieurs à des prix réduits.

BEHAN BROS.

GRAND SACRIFICE !

Toutes personnes désirant se coiffer à bon marché doivent visiter notre établissement.

Les réductions suivantes nous prouveront que nous prétendons donner des avantages.

Chapeaux Importés,

30 et 50 P. C. DE REDUCTION.

BLOUSES de DAMES,

50 P. C. DE REDUCTION.

MANTEAUX ET DOLMANS.

30 P. C. DE REDUCTION.

ROBES en SATIN

30 p. c. de Reduction.

A. W. LEITCH.

RUE LA FABRIQUE.

14 mai 1884.

TOUSSAINT & Cie,

Epiciers en Gros et Detail,

No 22, RUE SAINT-PIERRE.

BASSE-VILLE.

(Successeur de Toussaint & Frère.)

EN RECEPTION

Liqueurs Fines :

Chartreuse véritable, Anisette,

" verte, Absinthe Suisse

" jaune, Bénédicte

" blanche, Punch au Rhum.

Crème de Coco Chou,

Brandy " Fine Cham-

pagne "

Crème de Menthe,

" N. Yau, Brandy Hennessy.

" Thé, Martel.

Curacao Sec, Julia Robin,

" Extra sec, etc, etc.

Maraschino.

AUSSEI—Champagne du Duc de Monte-

belle : Carte blanche et Carte d'or du Baron de Lough, Carte Rose, de Moreau et Neu-

ville, de Courcy nouveaux, etc, etc.

8 juil 1884

Premier Prix du Monde entier

RECOLTE DE 1884,

Miel en Rayon en Boites de 1 et 2 livres,

Miel extrait, en Boites de 1, 2, 5 et 60 lbs.

PROVENANT DIRECTEMENT

DES RUCHES.

— EN VENTE PAR —

A. WATERS.

22 juil 1884 811

Barbier Demandé

O. demande immédiatement un bon com-

pagnon barbier. S'adresser à T. DESJAR-

DINS, 36, rue St-Pierre, Basse-Ville.

7 août 1884—31 855

ANNONCES NOUVELLES.

Charbons.—Ged. Gagnon.
Voyages de la Grosse-Isle.—Capt. Fortier
Grand pèlerinage.—
Union de prières de Saint-Roch.—
Soumissions demandées.—E. J. Dubeau.
Déménagement.—J. B. Laliberte.
Encan de meubles et ménage.—J. B. Jacques.
Au lieu d'or.—E. Dion.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

1^{ER} PAGE
—Feuilleton littéraire—Les trois Philippe
2^{ME} PAGE
—Le monde des phénomènes.—Musée
des comètes.—Balivernes.
3^{ME} PAGE
—Le manant de la Patti.—Petit diction-
naire d'un abruti.—Le choléra.—Bul-
letin maritime.
6^{ME} PAGE
—Faits divers.
7^{ME} PAGE
—Télégraphie Générale.
8^{ME} PAGE
—Dernière Edition.

QUÉBEC.

SAMEDI, 9 AOUT 1884.

PETITES NOTES

Il y a collusion telle dans la contes-
tation de Lévis que ce sont des amis de
M. Belleau qui se sont tenus respon-
sables des frais de Dusseault et Nadeau.

**

Il y aura probablement appels sur
appels pour empêcher qu'il y ait une
vacance à Lévis.

**

Il a été dépensé près de \$4,000 pour
la conspuration de Lévis.

**

Il est rumeur que le conseil du bar-
reau fera une enquête sur les incidents
qui ont accompagné les désaveux et
substitutions d'avocats que l'on sait.

**

Le conseiller Chambers a dit hier
soir au conseil de ville qu'un réfugié de
Marseille travaille en ce moment dans
une manufacture de Québec. Cette
nouvelle est suffisante pour donner le
choléra!

La *Minerve* et le *Monde* protestent
contre l'idée de donner à M. Beaubien
un siège dans le cabinet.

Nous croyons, en effet, que si M.
Ross choisissait l'hon. député d'Hoche-
lage, comme l'un de ses collègues, il
serait renversé à la prochaine session.
Fas de Castors!

Le *Courier de Boston*, rédigé par M.
Achille Larue, ex-député de Bellechasse,
appuie la candidature de M. Blaine.
Nos compatriotes semblent fort divisés
sur la question présidentielle.

UNE RUDE TÂCHE

Je ne connais rien de plus pénible,
de plus embarrassant que le métier de
chroniqueur!

Ecrire un article, ce n'est rien; la
plupart du temps l'on a à sa disposition
maints renseignements qui vous en
facilitent le travail, et, un peu d'imagi-
nation aidant, on arrive à fabriquer
aisément deux ou trois colonnes. Mais
être astreint chaque jour à être toujours
intéressant et toujours nouveau; ah!
voilà, je le confesse humblement, une
rude tâche!

Quand on vit au milieu de Paris, au
sein de cette capitale où chaque heure

voit naître un scandale, un événement
tragique, une histoire émouvante; où
chaque soir vous apporte quelque pièce
nouvelle attendue avec une fébrile im-
patience; où il se passe rarement vingt-
quatre heures sans qu'une étoile se lève
à l'horizon artistique et littéraire, sans
qu'une soirée dans un salon illustre ne
rassemble les personnages les plus céle-
bres du moment: ah! alors, dans ces
conditions, la chronique devient une
chose très aisée: on n'a qu'à prendre la
plume et à raconter.

C'est là le fait de Paris, et malheu-
reusement et heureusement aussi, il n'y
a qu'un Paris.

Il faut donc se résoudre à chroniquer
à la manière des lieux où l'on se trouve
afin de plaire à ses lecteurs.

Pour ma part, je préfère cet honrê-
te et bon lecteur canadien au lecteur pari-
sien qui, le plus souvent regrettera avec
un geste dédaigneux ou un bâillement
le journal ou le livre qui intéressera le
premier.

A Paris, je le répète, il faut du tra-
gique, il faut des événements horribles
et surtout du scandale. Aussi, est-ce au
milieu du tourbillon infernal de l'im-
mense cité qu'un poète écrivit:

Le scandale est de mode et se relie en veau.

Aussi combien Québec diffère de
Paris!

Ici, il suffit d'un rayon de soleil pour
faire oublier à tous des semaines de
mauvais temps; alors, le sourire aux
lèvres et le contentement au cœur,
chacun de prendre son vol vers l'île
d'Orléans, la Pointe Lévis, Ste. Anne
de Beaupré, et chacun de se promettre
un plaisir de la moindre fête.

C'est ainsi que mercredi dernier des
centaines de personnes se rendaient à
St. Raymond et au lac St. Joseph, à
une excursion organisée par les boulan-
gers de Québec et de St. Saviour.

Et quels cris! quelle joie!

Les femmes, les hommes, les enfants,
tout le monde s'amuse; musique, dan-
ses, divertissements de tous genres, rien
ne manquait.

C'était vraiment là un charmant spec-
tacle et je comprends que le plus indif-
férent ait plaisir lui-même à se mêler à
ces grandes fêtes de famille qui donnent
bien une juste idée des mœurs et des
aspirations de la bonne, honnête et
simple ville de Québec.

Comme conclusion à ces tableaux-là,
voyez-vous, on ne regrette pas de
n'avoir point à commenter chaque jour
ou chaque semaine un crime ou un
scandale nouveau. Au Canada, on
coule doucement la vie entre le travail,
quelques amis et des plaisirs honnêtes,
et si la tâche du chroniqueur est diffi-
cile, c'est peut-être, amis lecteurs, par-
ce que votre existence est trop facile.

Heureux donc les peuples, tels que
le Canada, et plus heureux encore,
selon moi, ceux qui peuvent se passer,
et de toute chronique, et de tout chro-
niqueur!

R...

Nous lisons dans l'*Étendard*:

Mlle Aimée.—Mlle Aimée, artiste
bien connue du public de Montréal et
des États-Unis, va débiter dans la
"Comédie anglaise" aux États-Unis,
et commencera sa tournée artistique à
Troy, le 15 septembre, dans "Man-
zelle."

Les artistes qui l'accompagnent sont
tous de première force.

Cette réclame, ajoute le *Monde*, en
faveur de la reine de l'Opéra bouffe,
de celle qui a initié le public de Montréal
aux joies de la Timbale d'argent,
des Cent Vierges, etc, est bien à sa
place dans un journal qui prétend être
plus catholique que le Pape.
Pharisien, va!

La question chinoise dans
la Colombie anglaise

D'après une dépêche spéciale adressée
au *Globe* et venant de la Colombie
Anglaise, l'hon. M. Chapleau, président

de la commission chargée d'étudier la
question de l'immigration chinoise
dans la province du Pacifique, et M.
Davies, secrétaire, sont arrivés à
Victoria, mercredi. Ils sont accompa-
gnés l'hon. M. Ruggles Church, ancien
trésorier de la province de Québec. Les
séances de la commission vont com-
mencer immédiatement. La question
est d'un grand intérêt pour la Colombie
Anglaise.

ACTUALITÉS

Le général anglais sir William John
Cowing est décédé.

En 1801, il y avait aux États-Unis
62 291 milles de chemin de fer, et en
1883, on en comptait 121,592. Cet
accroissement s'est particulièrement fait
sentir dans les états de l'ouest.

Sir A. T. Galt est parti ce matin à
bord du *Peruvian* de la ligne allant
pour Liverpool.

A l'avenir, aux États-Unis, un étran-
ger ne pourra obtenir de certificat de
pilote ni de mécanicien.

Dans la nomination de l'honorable
M. McDonald au poste de lieutenant-
gouverneur de l'île du Prince Edouard,
nous avons le quatrième lieutenant-
gouverneur catholique dans les pro-
vinces considérées comme protestantes.
Ses prédécesseurs ont été l'honorable
D. A. McDonald, sir Edward Kenny,
et l'honorable E. Cauchon. Madame
Crawford était aussi catholique.

Les partisans des droits politiques
des femmes ont l'intention de poser la
candidature de Miss Helen Taylor,
comme membre de la Chambre des
Communes. Il paraît que, d'après le
texte de la loi, les femmes n'ont pas
droit de voter, mais qu'elles peuvent
être élues.

Contestation de Lévis

(SUITE DE L'ENQUÊTE).

(M. Couture continue sa déposition.)

Il a aussi donné de l'argent à M. Jos.
Roy, pour payer ses frais de voyages,
ainsi que \$50 à Octave Couture de St.
Lambert, pour sa maison.

L'élection de M. Belleau lui a coûté
\$1,100.

Ce montant a été souscrit et collecté
par divers amis politiques, entre autres
M. Julien Chabot, gérant de la Compag-
nie du St-Laurent, qui lui a remis
divers montants. Il n'a pas rendu
compte à l'agent des sommes dépensées
durant l'élection du défendeur Belleau,
au montant de \$1,100.

Il a fait par badinage des démarches
auprès de Samson, pour l'engager à se
retirer.

Il lui a proposé de lui faire donner
une place comme gardien d'un phare.
Samson a refusé l'offre.

M. Couture a donné les \$1,100 aux
agents et amis de M. Belleau pour son
élection.

M. Georges Gagné, charretier de
Lévis. A la demande de M. Ls. E.
Couture, il est allé voir Samson afin de
l'engager à se retirer. Il a ajouté que
M. Couture désirait le voir, et qu'il
était prêt à aller le rencontrer dans un
lieu quelconque qu'il choisirait.

Il a dit à Samson, qu'il ferait bien
de se retirer, que s'il pouvait gagner
une couple de milliers de piastres il
ferait bien d'en profiter et que ses amis
n'en seraient pas fâchés.

M. Samson a refusé ses propositions
et n'a pas voulu renoncer M. Couture.
M. Langelier déclare alors n'avoir
plus d'autres témoins à interroger.

M. Turcotte.—Suivant moi, il y a
assez de faits prouvés pour annuler
l'élection. Cependant, j'ai pris l'en-
gagement d'épuiser le bill de particu-
larités et je ne désire pas clore mon
enquête avant demain. Je désire sau-
vegarder mon honneur comme membre
du barreau.

La Cour s'ajourne à demain.

Dix témoins sont assignés. S'ils
sont assignés pour ne rien prouver ou
pour faire la cause du défendeur comme
cela a eu lieu, hier, pour certains
témoins, nous le dirons.

La Cour s'ouvre à 10,30 heures.

M. Turcotte.—Après m'être mis en
communication avec plusieurs membres
importants du barreau et notamment
avec l'hon. M. Langelier, conseil de la
Reine et professeur à l'Université-
Laval, j'en suis venu à la conclusion

que, sans forfaire à mon honneur pro-
fessionnel, je puis clore mon enquête
ce matin. J'avais plusieurs témoins
assignés, des témoins de bonne foi et
non des témoins à décharge, comme on
l'a dit dans la presse, (rires) Je ne
suis pas indépendant du public et je
proteste contre ces accusations: elles
sont fausses.

M. Pelletier.—Le défendeur déclare
ne pas pouvoir procéder tant que la
demande d'intervention faite devant la
cour n'aura pas été jugée.

Le juge.—Cette demande est en dé-
libéré. Ça n'est pas, je présume, aux
avocats, d'une partie ou de l'autre à me
dicter l'heure à laquelle je rendrai ju-
gement. M. le procureur, entre dans
les archives de la cour l'ordre aux par-
ties de procéder.

Déclarez-vous, M. Pelletier, que vous
ne procéderez pas lundi. Si oui, je vais
vous forcer immédiatement.

M. Pelletier.—Je n'ai pas d'autre
déclaration à faire que celle que j'ai
faite.

Le juge.—Ajournez la cause à lundi.
Je donne avis aux avocats d'avoir à
procéder lundi, et de se tenir prêts à
plaider la cause s'il n'y a pas d'autre
procédure.

CALIXA LAVALLÉE.

Il y a un dicton qui veut que « l'on
ne soit jamais prophète dans son pays. »
Si la chose est admissible dans un grand
nombre de cas, le mot est parfois sus-
ceptible de certaines modifications qui
atténuent un peu les fautes qu'un pays
peut avoir commises dans ses appréciations.
Il me semble que, quelquefois, on
pourrait donner une autre tournure
au dicton et dire, par exemple, que
« nul dans son pays n'est prophète aussi
fort qu'il peut le devenir dans un autre. »

C'est une petite réflexion comme ça
qui me mène à dire un mot de l'un de
nos compatriotes distingués à qui il a
fallu, comme à tant d'autres, pour être
prophète, quitter le pays natal et aller
consulter l'étranger sur la valeur des
talents dont il se sentait doué. Tous
les pays sont soumis à la même loi,
parait-il; chacun d'eux a à compter un
certain nombre de ses enfants qui sont
chargés d'étendre sa bonne renommée
chez les autres nations.

Dieu merci! le Canada n'a pas à
rougir des prophètes de ce genre qu'il
envoie ailleurs. Il a ses poètes, ses litté-
rateurs et ses artistes qui l'honorent à
l'étranger et de l'absence desquels il
peut se consoler par la pensée du moins
que son nom se trouve fièrement repré-
senté au dehors. Par exemple, on se
console de n'avoir pas Emma Lajeune-
ness au milieu de nous quand on songe
qu'il y a une *Albani* quelque part et
que, d'un pôle à l'autre, personne ignore
la nationalité de cette *Albani*.

Voyons maintenant ce que l'on
pense là-bas d'un autre de nos artistes
favoris, Calixa Lavallée, depuis pré-
sident d'un directeur de l'Académie Peter-
silia de Boston, c'est tiré d'un compte
rendu donné par un journal des Arts
des États-Unis appelé *Folio*. Il s'agit
de la grande Convention des Profes-
seurs de Musique, tenue le 3 juillet
dernier, à Cleveland, Ohio, et voici à
peu près comment le journal s'exprime:

"Calixa Lavallée, le pianiste et com-
positeur distingué de Boston, a rem-
porté un des succès les plus brillants et
les plus mérités en inaugurant un genre
d'étude qui devra s'affirmer dans l'his-
toire musicale du pays. Lavallée qui,
disons-le, est un merveilleux exécutant
à enlever l'assistance. On a remarqué la
délicatesse qu'il a eue de ne donner
tout d'abord que des morceaux de com-
position américaine, puisant dans ce
que les États-Unis ont jusqu'ici pro-
duit de plus remarquable. Mais au
moment où il allait se retirer, le pré-
sident a cru devoir au nom de la con-
vention, prier Lavallée de rendre une de
ses propres compositions, invitation à
laquelle l'éminent artiste a répondu en
exécutant son *Etude en E mineur* qui a
été frénétiquement applaudie.

M. Lavallée mérite de grands reme-
ciements pour l'avancement qu'il donne
aux arts en Amérique. Son esprit d'ini-
tiative joint à ses capacités hors-ligne
est un garant de succès pour l'établis-
sement définitif d'une école de musique
purement américaine. Nous possédons
tous les éléments de vitalité possibles;
il ne faut plus qu'un mouvement de la
part de maîtres comme Lavallée pour
fixer à jamais les bases de l'école amé-
ricaine."

Les étrangers parlent ainsi de notre
compatriote. J'ai lu ces lignes avec un

vif plaisir, et je ne puis résister main-
tenant à l'envie de faire partager mon
orgueil canadien aux lecteurs de l'*Évé-
nement*.

LYSIPPE.

Québec, 31 juillet 1884.

AOUT

Le ciel flambe et la terre fume,
La saie frémit dans le blé;
Et, par un spleen lourd, accablé,
Je dévore mon amertume.

Sois l'implacable thermidor
Souffre la nature immobile;
Et dans le regret et la bile
Mon chagrin s'agrite plus encor.

Crève donc, cœur trop gonflé, crève,
Cœur sans courage et sans raison,
Qui ne peut vomir ton poison
Et ne peut oublier ton rêve!

Par cet insultant jour d'été,
Cœur torturé d'amour, éclate!
Et que de ta fange écarlate
Me voyant tout ensanglanté,

Ainsi que l'apostat antique
Avec un blasphème impuissant,
Je jette à pleines mains mon sang
À ce grand soleil ironique!

RUANT.

Nous sommes priés d'annoncer que le
service anniversaire de M. Adolphe
Langelier, fils de Son Honneur le Maire
sera chanté à la Basilique, lundi le 11
du courant à 7 heures du matin.

M. JULES C. DORION
informe respectueusement
le public qu'il a transporté
son Dispensaire de St-Roch
dans un des magnifiques
magasins de M. Z. Pâquet,
vis-à-vis l'église de Saint-
Roch.

DEMENAGEMENT

— CHEZ —

J.-B. Laliberte,
RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

Étant près d'inaugurer mon nouveau ma-
gasin, coin des rues St-Joseph et La cha-
pelle, où sera mon poste d'affaires à l'au-
tomne, j'ai décidé de vendre à grand sacri-
fice tout mon stock de chapeaux en feutre
et en satin, afin de diminuer autant que
possible les frais de déménagement, tout en
donnant à ma nombreuse clientèle l'avanta-
ge d'un bon marché exceptionnel.

Tous ces chapeaux sont à la dernière
mode, et pour la plupart importés pour la
saison d'automne.

Jugez des Reductions:

Chapeaux en Duvet venant des fabriques
anglaises les plus en renom, valant \$3.50
vendus pour \$1.75

Ceux valant \$1.75 pour \$1.25, et ceux
valant \$1.25, vendus pour 75 cts.

Feutres bruns, dernière mode, très élé-
gants valant \$2.50 vendus pour \$1.75 et
ceux valant \$2.00, vendus pour \$1.50.

Une grande variété de feutres noirs, bruns
et autres couleurs, valant \$2.25 vendus
pour 50 cts.

Un grand choix de feutre pour jeunes
garçons valant 80 cts, offerts pour 50 cts.

Un assortiment considérable de chapeaux
en satin, derniers goûts, de Paris et de Lon-
dres sera aussi vendu à un prix sans pré-
cédents, ceux valant \$5.00 pour \$3.50.

Ceux valant \$3.50 pour \$2.50.

Je viens aussi de recevoir une nouvelle
importation de manteaux.

— AUSSI —

Capots imperméables pour toutes les
tailles et tous les goûts, que j'offre au prix
coûtant, afin de n'avoir que mon immense
assortiment de fourrures à installer dans
mon nouvel établissement.

J.-B. LALIBERTE

124, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.
8 août 1884—1m 859

AVIS

Pensant qu'il sera agréable à nos lecteurs, nous annonçons que, désormais, chaque samedi, nous publierons :

UN CONSEIL PAR SEMAINE.

Confiture de grosjeilles

Voici une recette que nous recommandons pour l'avoir vu exécuter sans qu'elle ait jamais manqué : Egrenier les grosjeilles et les mettre dans une bassine pour faire un bouillon; les grains crèvent sans qu'on y touche. Retirer la bassine du feu, mettre le fruit sur un tamis, peser le jus et mettre trois quarts de litre de sucre par litre de jus. Remettre la bassine sur un feu vif; laisser bouillir environ dix minutes, ajouter le jus des framboises dans la proportion d'un quart du poids du jus des grosjeilles et faire bouillir encore dix minutes. S'assurer de la cuisson en versant une petite cuillerée sur une assiette. Retirer du feu et mettre en pots.

A TRAVERS LA VILLE

Pèlerinage

Un grand pèlerinage des paroissiens de Lévis aura lieu dimanche prochain, le jour de l'Assomption, en faveur de la société St Vincent de Paul. Nul doute que les paroissiens s'empresseront de faire ce pèlerinage qui a un double but, la religion et la charité.

Vol

La police vient d'être informée qu'une femme récemment arrivée de l'étranger et demeurant chez Mme Verreault, à Lévis, s'est fait dérober divers articles représentant une valeur de quelques cents piastres. La police va se mettre à l'œuvre et parviendra sans doute à découvrir par quelles mains ont été volés ces effets.

Petits gamins.

On se plaint qu'une bande de petits gamins font des leurs près de la barrière de Saint-David de Lauberivière. Ces gamins sont, paraît-il, d'une effronterie incroyable; rien ne les arrête. Les citoyens les plus respectables de l'endroit comme les autres d'ailleurs, sont insultés, hués et couverts des épithètes les plus injurieuses.

Ils sont allés jusqu'à lancer du fumier dans la maison du gardien de la barrière. Il faut que la police mette ces gamins à l'ordre.

Une imprudence

On rapporte qu'à Ste-Agathe, comté de L'Annapolis, M. H. Aubert s'est fait détruire la plus grande partie du bois qu'il possédait, sur une étendue de douze arpents. Le feu a de plus consumé 30 cordes de bois de chauffage et des monceaux de perches et de piquets. L'incendie a été mis accidentellement par un jeune homme qui après avoir allumé sa pipe, jeta son allumette encore enflammée sur des broussailles que la sécheresse avaient rendues très inflammables.

Lorsqu'on aperçut les flammes, il était trop tard pour songer à les éteindre et, vu la grande sécheresse, le feu se propagea bientôt sur une grande étendue.

Indignité

Jeudi soir, il s'est passé dans la côte Ste-Genève, une scène passablement indigne.

Un charretier du nom d'Alard conduisait son cheval pour monter la côte quand tout à coup l'animal s'arrêta soit par fatigue ou caprice. Toujours est-il que le bon charretier, piqué dans son orgueil par cet arrêt, se mit à montrer la force de son bras et la brutalité de ses procédés.

Non content de frapper la pauvre bête avec la mèche de son fouet, il a fait agir le manche en assommant le tout de jurons les mieux choisis. Et cela a duré tout près d'une demi-heure. La pauvre bête s'est affaiblie sous les coups. Plusieurs personnes témoins d'un tel acte de barbarie, ont fait changer les manières d'agir du féroce charretier. On a cherché la police; ou était-elle?..... L'histoire ne le dit pas.....

N'importe! il faut que ces actes de brutalité cessent; il doit y avoir quelques moyens pour protéger les animaux de ces tyrans.

Echappe belle

Un individu qui s'en allait tranquillement hier matin, sur la voie du chemin de fer du Nord dans St-Roch, a échappé à la mort grâce à M. Martel serré sur la locomotive et Roch.

Comme cet homme continuait toujours à marcher sans s'occuper des sifflets de la locomotive, le mécanicien manœuvra pour en modifier la vitesse, tandis que M. Martel s'élançait sur le devant de la locomotive pour jeter

l'homme hors de la voie. Heureusement qu'il put l'empoigner à temps. L'individu qui vient d'échapper à la mort, est du village Stadacona, nous dit-on.

Nous devons féliciter M. Martel du sang froid qu'il a déployé dans cette circonstance.

L'expérience sur l'Esplanade

Quelques cents personnes s'étaient rendues hier soir sur l'Esplanade pour être témoins d'une expérience de l'extincteur *Harden Hand Grenade*. On y avait dressé deux espèces de cloisons assez grandes, enduites de goudron et d'huile de charbon, auxquelles on mit le feu.

Au moment où le feu était le plus intense, on lança des bouteilles remplies de la fameuse composition et le feu s'éteignit immédiatement.

Cette invention tout en étant digne de remarque, ne peut être bien pratique et praticable. Pour éteindre un commencement d'incendie elle peut être utile, mais nous croyons que la s'arrête sa valeur et son utilité.

Quina Laroche

TONIQUE ET RECONSTITUANT.

Le Fer et le Quinquina sont les deux armes les plus héroïques de la thérapeutique; ils forment toujours la base des traitements réparateurs et fortifiants. Le Fer est l'un des principes de notre sang, où il doit toujours se trouver sous peine de perdre sa richesse et sa coloration; le Quinquina donne la vie à nos organes et active leurs fonctions. Leur réputation et leur popularité les dispensent de tout éloge; il suffit de constater que leur réunion constitue un médicament d'une certitude absolue.

Le Quina Laroche est le tonique reconstituant par excellence contre l'appauvrissement du sang, la caloricité et les pâles couleurs.

Dépôt à Québec chez Dr ED. MORIN & Co, 314 rue et faubourg St-Jean.

Imitations et substitutions

Les bons avertissements ne nuisent pas, pour la raison qu'ils nous aident à éviter beaucoup de malaises et qu'ils nous protègent contre la cupidité de gens encombrants. Lorsque vos amis vous disent que l'Extirpateur des cors de Putman est sans danger, prompt et sûr dans ses effets, ne perdez pas aux drogues de faire primer une substitution sans valeur et peut être empoisonnée. Le but de ce système saute aux yeux. On désire gagner les quelques centimes de différence qui existent entre un bon article et une imitation ou substitution à bon marché. L'Extirpateur des cors est en vente partout. Défié vous des imitations dangereuses. Poulsen & Co, propriétaires Kingston.

Jeunes gens, lisez ceci

La *Voltaic Belt Co.*, de Marshall, Michigan, offre d'envoyer à l'essai pour 30 jours, leurs célèbres ceintures électriques à toutes personnes, jeunes ou vieilles, souffrant de débilité nerveuse, perte de vitalité et de force, et mal de rhumatisme, névralgie, paralysie et autres maux. On garantit le remboursement complet de la santé, le vigueur et la force. Il n'y a aucun risque puisqu'on accorde 30 jours d'essai. Envoyez-leur de suite, et on vous enverra gratis un catalogue illustré.

DÉCÈS

Bourget. — Au village de Lauzon, le 8 du courant, Rigobert Leduc Barrey, enfant de R. G. Bourget, du Département des Postes, est décédé à l'âge de 12 mois et demi.

La sépulture aura lieu dimanche, le 10 courant, à 4 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATHIEU. — Hier soir est décédé en cette ville, à l'âge de 63 ans et 8 mois, M. Olivier Mathieu, entrepreneur-maçon. Ses funérailles auront lieu le 11 courant, lundi, à l'église du faubourg St-Jean. Le convoi funèbre quittera, à 8 heures précises, la demeure du défunt, 116 rue Artillerie, quartier Montcalm.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRANDE COURSE au TROT

— SUR LE —

Parc Saint-Charles

LUNDI, LE 11 AOÛT 1884,

POUR UN PARI DE \$300,

— ENTRE —

J. D. Doidige, *Eliza groff of Quebec*, préf. record 2.25.D. McCormick, *Souz*, 2.22.A. Langevin, *Parne I*.

9 août 1884 — 20 f 860

REMARQUES!

IL EST UNE CHOSE QUE L'ON N'OUBLIERA DE LONGTEMPS!

Il est une Raison qui surpasse toutes les autres!

IL EST UN SOUVENIR QUE L'ON OUBLI GUÈRE, C'EST LE BON MARCHÉ DE NOS MARCHANDISES! 'été ga bientôt finir, la pluie semble en ce moment s'être approprié du beau temps! Mais toujours nos habillements sont aux prix courants, défiant toute compétition! Nos marchandises s'écoulent rapidement, il y a des lignes que nous avons été forcés de renouveler! Nouvelle preuve, que le public est convaincu que nous n'épargnons rien pour sa satisfaction!

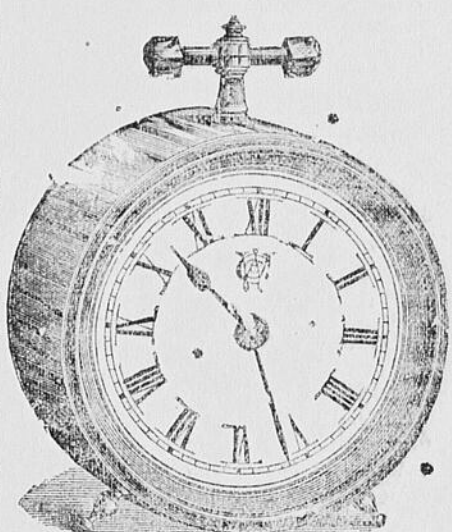
HABILLEMENTS : \$3.25, \$3.50, \$4.75, \$5.75, \$6.00, \$6.75, \$7, \$7.50, \$8, \$8.50, \$9, \$9.50, \$10, \$11, \$12, \$13, \$14, \$15, \$16, \$16.50, etc.

Venant de recevoir un assortiment général d'habillements Serge noire pour jeunes gens et enfants, qualité supérieure, PRIX BAS, coupe et fini inapprochables.

De plus, nous donnons un cadeau aux acheteurs au montant de \$12.00 (DOUZE piastres) et plus UNE HORLOGE en NICKEL. Une Horloge dorée ou une montre Waterbury, à tout achat, d'un de nos habillements de \$12. Choix dans les présents!

Habillements de \$11 ou de \$10, un cadeau d'une horloge.

Ne pas oublier, le seul magasin à la ville qui s'occupe de spécialités dans les habits de confection.



ALLEZ ET VOYEZ!

VENANT DE RECEVOIR : "Caoutchouc", \$3.75, \$4.00.

PANTALONS, DERNIERS PATRONS ET COUPE, \$4.50, 4.75.

VALEUR GÉNÉRALE, \$6.50, \$7.00.

CIE DE CONFECTION GRANDE UNION,

95, rue St-Joseph, Québec.

1901, rue Notre-Dame, Montréal.

Nouvelle Boutique Au Lion d'Or,

— DE —

FERBLANTIER-PLOMBEUR 82 - GRANDE ALLEE - 84

— ET —

Poseurs de Fournaises à l'eau chaude ou à la vapeur,

No 240, Rue ST-JOSEPH

(Près du Marché Jacques-Cartier)

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général qu'il aura toujours en magasin un assortiment considérable de Ferblanteries de toutes sortes en usage dans les familles; de plus, qu'il est prêt à entreprendre toutes sortes d'ouvrages de plomberie tels que le pose d'appareils à gaz, les ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs.

Aussi—Ap, areille à air et à eau chaude de tous genres pour fournaises et poêle, tubes en fer et en cuivre de toutes grosseurs, fournitures de toutes sortes pour la réparation des engins à vapeur et d'aqueux. Le soussigné a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile toutes commandes du métier. Ordres exécutés avec rapidité et promptitude. Une visite est respectueusement sollicitée.

NAP. VEZINA,

FERBLANTIER ET PLOMBEUR,

No 240, RUE ST-JOSEPH,

Près du Marché Jacques-Cartier.

7 août 1884—1m 857

CHARBONS

DE TOUTES LES QUALITÉS

A Bas Prix pour comptant.

GED. GAGNON,

119, Rue St-Fierre, ou au quai de la Commission.

9 août 1884—2m 861

DEMANDE.

On demande UNE JEUNE FILLE comme commis.

GEO. H. LEROUX,

15, rue St Joseph, St Roch.

7 août 1884—1m 858

Le Wolcott's Pain Paint.

LE GRAND GUÉRISSEUR de TOUTES LES PLAIES, ULCÈRES, etc., chasse le mal de tête dans trois minutes, de même que le mal de dents, et la Névralgie, ainsi que le rhumatisme de la première application. Les brûlures ne bouillonnent jamais, si on a le soin de faire instantanément usage du PAIN PAINT. Il ne tache pas la peau ni les habits, ne brûle pas mais est au contraire rafraîchissant et absolument inoffensif; il a raison de toutes les inflammations, et c'est le plus grand remède que l'on connaisse contre les Cancres, la Fièvre, les Plaies et les Ulcères de vieille date. De fait, c'est le remède le plus efficace connu tant pour l'être humain que pour l'animal.

En vente en gros et en détail au magasin de SMITH & FRERE

No. 42, Rue Notre-Dame,

Basse-Ville.

BUREAU D'EXPERIENCES GRATUITES.—Nous prenons la liberté d'informer le public que nous avons ouvert un bureau d'examens gratuits, et toutes les personnes affligées de quelque une des maladies mentionnées ci-dessus, pourront sur demande, être traitées gratuitement au moyen de ce remède.

No 55, rue St-Joseph, St-Roch

14 août 1884—1m 112

GRAND PELERINAGE

POUR LA PAROISSE ST-ROCH.

DIMANCHE, le 17 AOÛT

A Ste-Anne de Beaufort.

Les intéressés ont noté les magnifiques vapeurs Brothers et le Pélérin pour ce pèlerinage qui sera sous la direction du Rév. M. J. P. Sexton. Plusieurs prêtres accompagneront les pèlerins pour entendre les confessions.

Il y aura prières et chant, accompagné d'un corps de musique.

Nous espérons que les paroissiens de St-Roch s'empresseront de prendre part à ce pèlerinage qui sera dans leur intérêt.

Le départ s'effectuera du quai Champlain à 5 heures précises pour être de retour à 6 heures P. M.

Le voyage se fera beau ou mauvais temps. Prix aller et retour : 50 cts, quel compris; enfants, 25 cts.

Billets en vente chez M. Langlais, MM. Drouin et à la Congrégation de St-Roch.

9 août 1884—6f 863

FAITS DIVERS

Empoisonnement

Dans la nuit de samedi dernier, dit le *Monde*, trois m. de cins furent appelés au coin de la rue St André et Ste Catherine, pour un jeune homme qui s'était empoisonné par mégarde. Il avait bu une infusion de feuilles de *stramonium*, que la garde malade avait prise pour des feuilles de baume des Jardins.

Aidés par le pharmacien qui préparait les antidotes, ils réussirent à empêcher le coma, et après plusieurs heures d'un travail incessant ils eurent le bonheur de voir le patient reprendre connaissance et se remettre de cette terrible épreuve. On ne saurait avoir trop de soins à l'égard des médicaments qu'on garde à la maison. La prudence exige qu'on mette sur chacun d'eux une inscription pour les faire reconnaître, qu'on les tienne enveloppés, bien empêchés, et non jetés pêle mèle, enfin qu'on les place dans des endroits hors de l'atteinte des enfants. Qui peut dire le nombre d'accidents dus au manque de ces précautions élémentaires.

Vengeant sa sœur.

Pendant la nuit du mercredi au jeudi, à 2 heures, un cocher du nom de Maxime Lamoureux, âgé de 23 ans et domicilié au village Saint-Jean-Baptiste, entra, raconte le *Monde*, dans la chambre à coucher de Mlle Alexina Perreault, No 315 rue Saint-Laurent, en l'absence des parents de la jeune fille et l'assailit après lui avoir fait des propositions malhonnêtes.

M. J. B. Perreault, frère de la jeune fille était en ce moment dans la cour occuper à dételier son cheval. Etant entré dans la maison au moment de l'assaut en question, il administra au monstre une racée dont Lamoureux portera longtemps les marques et à la fin le remit entre les mains des constables Bernier et McLaughlin.

Lamoureux a plaidé non coupable à l'accusation et a été renvoyé à la cour du Banc de la Reine pour y subir son procès.

Accident

Le nommé Tobin et son ami Gédéon Mathieu, après avoir bu plus que de raison, pendant la journée de vendredi dernier, prenaient le soir le train du Grand Tronc en destination de Norton-Mills où ils débarquaient ivres morts. Que firent-ils ensuite? On ne le sait, toujours est-il que le lendemain matin on trouvait sur la voie le cadavre de Tobin littéralement coupé par le milieu et présentant le hideux spectacle d'un amas de chairs et d'entrailles broyées et sanglantes. Mathieu qui avait passé la nuit, il ne sait où, à la belle étoile, semblait ignorer ce qu'était devenu son compagnon, et le croyait à sa maison de pension, quand il apprit le terrible accident dont il était tombé victime.

Le jeune Mathieu a, nous assure-t-on, été maintenu en état d'arrestation après l'enquête du coroner. Les hommes de l'art, nous dit-on, ont déclaré que la mort de Tobin avait précédé son écrasement par le train de chemin de fer. Circonstance aggravante pour le prévenu, celui-ci a été trouvé coiffé du chapeau et chaussé des bottes de la victime.

Circonstance terrible, le jeune Tobin était parti du domicile paternel après une discussion violente avec ses parents au cours de laquelle il avait fait d'autres menaces, proféré celle de ne plus vouloir les voir.

Que ceux qui ont la malheureuse habitude de se livrer à des excès de boisson, méditent ce triste exemple. Pareils accidents sont des enseignements que la Providence envoie à ceux qu'elle n'a pas encore abandonnés.

—Le *Pionnier de Sherbrooke*.

Histoire de revenant

Vers huit heures hier matin, le chef de police de St Henri en passant sur la rue St Philippe, en face du No. 10 vit une quarantaine de femmes réunies dans le logement du haut. Etant monté pour s'informer des causes de cet attroupement il trouva toutes les femmes en prières et en proie à une grande terreur.

On lui raconta, que dans le bas de la maison, actuellement inoccupé, était mort un vieillard, il y a environ quatre semaines.

Dans la nuit, les personnes du haut de la maison entendirent des plaintes et des gémissements venant du bas; on ne douta plus que c'était l'âme du défunt qui venait demander des prières. Les voisins furent bientôt mis au courant et tous se mirent en prières.

M. Benoît qui a vu dans sa vie trop de revenants pour y croire descendit à l'étage inférieur pour se rendre compte par lui-même.

Rendu là il entendit en effet des plaintes mais elles semblaient venir de la cour.

S'étant dirigé de ce côté, il sut bientôt à quoi s'en tenir.

Dans un coin il trouva un cochon malade, couché sur le côté, qui geignait de manière à fendre le cœur.

L'explication des bruits nocturnes était trouvée.

Obtention d'argent sous de faux prétextes.

Un jeune homme du comté de Châteauguay a été victime ces jours derniers d'un guet-apens qu'il lui a coûté la jolie somme de près de \$300. Suivant la version qui nous a été donnée par la défense dans cette cause, il paraîtrait, raconte le *Monde*, que Walter S. Douglass, de Châteauguay, rencontra ces jours derniers un américain de Chicago qui lui fit des propositions assez avantageuses. Cet américain se disait propriétaire d'une patente pour une machine à coudre et voulait mettre en vente cette nouvelle amélioration. Il promit à Douglass de le nommer agent et de lui donner en salaire \$900 pour faire répandre dans les provinces de Québec et d'Ontario cette invention destinée, suivant lui, à obtenir un succès immense. Le jeune Douglass sacrifia les \$300, qu'il avait gagnés aux prix de fatigues extrêmes dans le but d'aider l'américain à répandre la machine à coudre améliorée.

Quelques jours plus tard il s'aperçut qu'on l'avait trompé et que la patente en question était une leurre.

Il redemanda son argent à celui qui lui avait fait les promesses susdites mais ne put rien obtenir de lui. Ce que voyant il logea une plainte en cour de police contre lui, pour obtention d'argent sous de faux prétextes.

Mercredi soir le constable Champagne a arrêté au St. Lawrence Hall l'accusé qui a nom Charles E. Vaudelau.

Celui-ci a comparu devant le magistrat, hier matin, il a nié tous les faits mentionnés dans la plainte et a été admis à caution en attendant son procès.

Une chienne ermite

Une chienne de prix qui était perdue depuis deux ans a été retrouvée vivante hier soir, sous le plancher de la gare Bonaventure.

L'animal est-il là depuis deux ans, ou depuis quelques jours? nous l'ignorons, mais elle était dans un état pitoyable. On eut beaucoup de difficulté à la faire sortir de sa retraite, et un hôtelier des environs, la conduisit chez lui et lui fit reprendre des forces, à l'aide d'une nourriture plus saine que les rats dont elle a dû se nourrir depuis très longtemps.

Mais chose extraordinaire, c'est que la chienne loin de se montrer reconnaissante de ce changement de régime, s'est échappée ce matin et est retournée dans son trou d'où on n'est pas encore parvenu à la déloger.

La *Minerve*.

Un avocat en prison

Il y a quelque temps, dit le *Monde*, M. J. Gerhardt assura un capias contre M. Nathan Lewis, et sur cet affidavit, ce dernier a institué une action pour parjure contre Gerhardt. Vouant prouver la signature de M. Gerhardt au bas l'affidavit, M. Hutchinson, avocat de Lewis, examina M. Kavanag, avocat de Gerhardt.

M. Kavanag refusa positivement de répondre à aucune question concernant cette cause, donnant pour raison de son refus qu'aucune information qu'il pourrait avoir soit de la signature, soit de la cause en général, ne lui est venue qu'en sa qualité d'avocat de M. Gerhardt.

Il réclame le privilège qu'accorde le Code Civil en cette circonstance.

Sur ce M. Hutchinson fit application auprès du juge Desnoyers, demandant que le témoin fut forcé de répondre, en autant que l'information requise n'était pas d'une nature privilégiée ni confidentielle.

M. Desnoyers était aussi, paraît-il, de cette opinion, et ordonna à M. Kavanag de répondre.

Le savant avocat refusa de nouveau, et le magistrat ne put faire autrement que d'émettre un warrant pour mépris de cour, envoyant M. Kavanag en prison.

M. Kavanag est parti à 9 hrs hier

matin, avec le grand connétable Blasonette, pour se rendre à son nouveau bureau, où il espère ne pas rester longtemps. Une pétition a été faite immédiatement à la cour du banc de la reine pour obtenir un bref d'habeas corpus, cette pétition a été plaidée cette après-midi.

C'est le premier cas où un membre du barreau soit déclaré en mépris de cour, et condamné comme tel, depuis que Son Honneur le juge Mackay a condamné feu M. Bernard Devlin, pendant la contestation de son élection dans Montréal-Centre par M. Ryan, ex M. P.

Hémorrhoides

Faites l'essai du HANNUM'S REMEDY, contre les hémorrhoides. Guérison assurée. En vente chez tous les pharmaciens.

Empressez-vous! Empressez-vous d'en profiter

Chez A. R. Boisseau, rue St Joseph, No 29, on offre en vente un coton jaune de 30 pouces de largeur pour 6 cents la verge. (Ce coton n'est pas une valeur ordinaire). Et le public fera bien d'y voir.

Aussi: serges noires de \$1.50 pour 90c. Tous ceux qui n'en ont pas eu peuvent encore s'en procurer.

Spécialité, cashmere noir depuis 10c. au mètre.

Recommandé de \$5.000 par A. J. LAROCHE



ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'APPÉTIT

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Phil.



CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN. — Prêts sur hypothèque pour 5 ou 10 ans sans amortissement, de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la facilité de rembourser quand il le veut.

La société n'a d'agent nulle part. Comme elle n'a pas de notaire affilié, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients.

En s'adressant au bureau de la société à Québec on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires.

E. J. BARBEAU, Directeur

16 juillet 1884—1m E.C.

Pommes! Pommes! Pommes!

CHARLES DONALD & CIE

79 QUEEN STREET, LONDONE.C.

Seront heureux de se mettre en rapport avec ceux qui cultivent les pommes, qui en font commerce et ceux qui les exportent, pour ce qui concerne les affaires d'automne et de printemps.

Ils offriront les avantages ordinaires aux pratiques demandant des avances.

31 juillet 1884—e c l 231

College Montmagny.

ST-THOMAS, P. Q.

Les classes de cet établissement rouvriront MERCREDI, 3 SEPTEMBRE. Les élèves pensionnaires devront entrer la veille. On y donne une attention spéciale à l'enseignement de l'anglais et des chiffres. Trois professeurs d'expérience pour au plus 60 élèves en tout, que l'établissement peut admettre. Pour le prospectus s'adresser au sousigné.

C. DE DUFRESNE, Président.

31 juil 1884—1m CE

COGNACKINA
Délicieuse Liqueur à base de
Vieux Cognac
DE A. ARDURA
Inventeur et unique Fabricant à BLAYE, près COGNAC (FRANCE)
FORTIFIANTE, APÉRITIVE, DIGESTIVE, ANTI-FIÉVREUSE
Recommandée tout particulièrement
aux Dames, aux Enfants et aux Vieillards.
COGNACKINA



APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS
Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent
au GORGEMENT des INTÉSTINS, telles que: Manque
d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile,
Congestions du Foie, du Poupon et du Cerveau, et
TRES MALTES ET CONTREVENANTS
Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec les mots VERITABLES
1/50 a 1/2 boîte (50 grains) — 3/4 boîte (100 grains) — 1 boîte (200 grains) avec boîtes
A Québec: Pharmacie de M. MORIN et les autres Pharmacies

PARIS
51, Rue de Seine, 51
Pharmacie COTTIN
PURGATIFS LE ROY
en Liquide
et en PILULES

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

RÈGLEMENTS DES TERRES.

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud de Manitoba,

\$2.50 PAR ACRE

et plus, avec des conditions qui demandent la culture de ces terres.

Une diminution de \$1.25 à \$3.50 PAR ACRE sera faite aux acheteurs qui voudront cultiver: selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RESERVÉES

Le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires numérotées, dans l'espace d'un mille du chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les acheteurs pourront payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année, payable d'avance.

Les personnes qui achèteront des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait entier.

Les paiements peuvent être faits en débiteurs garantis par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou aucune de ces agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente, on pourra obtenir des informations au sujet des ventes des terres, en s'adressant à JOHN H. McTAVISH, commissaire des terres, Winnipeg.

Par ordre du Bureau,

CHARLES DRINKWATER.

FONDERIE GENERALE De DEMERS & RIVERIN,

Nos 102 à 110,



Rue Saint-Paul.

(Successeurs de la ci-devant Société Riverin, Plante & Cie.)

Les sousignés ont l'honneur d'informer le public qu'ayant acheté toute la succession, comprenant fonderie stock, etc., de M. Riverin Plante & Cie., à une réduction considérable, cela leur permet d'offrir de grands avantages au public par leurs prix extraordinairement réduits.

Le personnel employé dans cette fonderie est de premier choix, et se compose d'ouvriers d'une grande habileté, ce qui permet aux sousignés de fabriquer, et couler les pièces les plus difficiles avec tout le fini et l'élégance désirables. Toutes commandes seront servies sous le plus court délai, et toujours avec le plus grand soin.

Les sousignés achètent les poêles de seconde main, et prennent la vieille fonte en échange d'articles neufs.

La liste des articles fabriqués et coulés dans cette fonderie sera expédiée à tous ceux qui en feront la demande.

Leur assortiment de poêles à trois ponts, doubles et de cuisine est magnifique et très varié.

Les cultivateurs, les manufacturiers, les constructeurs, ainsi que les marchands trouveront dans cet établissement une foule d'articles en fonte dont ils peuvent avoir besoin.

SPECIALITE. — Éléments garnitures en fonte pour orner les tombes; aussi épitaphes, monuments, etc., le tout exécuté dans les goûts les plus artistiques et à des prix très raisonnables.

Une visite est humblement sollicitée.

DEMERS & RIVERIN,

Fondeurs et marchands,

102 à 110, rue St-Paul, Québec.

24 mai 1884.—2m 3f s.

634

Telegraphie Générale.

(SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE.)

AFFAIRES D'EGYPTE

INTERVENTION DE L'AMERIQUE AU SUJET DU CONFLIT FRANCO-CHINOIS.

LUGUBRE TROUVAILLE

Le Congrès au sujet de la Revision

Réunion orageuse.—Tumulte indescriptible.—Le président obligé de suspendre la séance.

LA BELGIQUE ET LE VATICAN

Pillage d'un navire allemand par des pêcheurs anglais.

L'expédition au secours du gén. Gordon

LA FIEVRE EPIDEMIQUE A PANAMA.

ANGLETERRE

Londres, 8.—Deux requêtes ont été présentées à la cour ce matin, demandant la liquidation de la compagnie "Royal Italian Opera Company." Le juge a nommé un liquidateur provisoire avec faculté de louer le théâtre.

Londres, 8.—Le livre bleu, renfermant la correspondance relative aux affaires d'Egypte est publié. Dans le mois de mai, le colonel Meneiff a écrit une lettre disant que l'état de l'Egypte était si sérieux que tout secours qu'on pouvait apporter, serait d'une si grande valeur politique qu'il pourrait faire encourir la perte d'une diminution de la taxe.

Le 27 juin, Edgar Vincent demandait une diminution de la taxe de 20 p. c., dans la Basse Egypte et de 5 p. c. dans la Haute Egypte.

Le *Pail Mail Gazette* demande l'intervention de l'Amérique entre la France et la Chine. Les deux pays, croient-ils, accepteraient cette médiation avec empressement.

On rapporte que Sir Thomas Brassey et Samuel Morley, seront créés pairs.

On a trouvé une cage à poules dans la baie de Biscaye et sur laquelle se trouvaient deux cadavres. On croit que ce sont des naufragés des steamers *Latham* ou *Gjon*.

Londres, 8.—Les importations pour le mois de juillet ont diminué pour un montant de £117,000 comparativement à celles du même mois, l'année dernière. La diminution sur les exportations a été de £1,203,000.

Londres, 8.—Une dépêche reçue de Fouchou nous informe que le Président Arthur sert de médiateur entre la France et la Chine, et a adressé, par télégraphe, des instructions aux ministres des Etats Unis à Pékin.

La France désire en venir à un règlement avant la fin de la semaine.

IRLANDE

Dublin, 8.—Toutes les personnes poursuivies au sujet du scandale de Cornwal ont plaidé non coupables.

Cork, 8.—Le droit de cité vient d'être conféré à William O'Brien, rédacteur du journal *United Ireland*, pour les services qu'il a rendus au public en mettant au jour les scandales de Dublin.

FRANCE

Paris, 8.—Le gouvernement prendra conseil de la chambre des députés avant de donner à l'amiral Courbet instruction d'agir à Foo Chow.

Paris, 8.—Le feu a détruit quatre-vingt-dix bâtisses au village Villard-Surin. La foudre a causé cet incendie.

Versailles, 8.—Au Congrès s'est continuée aujourd'hui la discussion sur le projet de loi de révision. Dauphin a été obligé de quitter la tribune; on demande la levée des mains; et au milieu du tumulte Jolibois voulut prendre la parole, mais le président l'en empêcha. Ce fut alors un renouvellement de tapage et les membres formèrent cercle sur le parquet de la Chambre. Au plus fort de l'excitation le président suspendit la séance, qui fut reprise quelque temps après.

On commença à discuter les articles du projet de loi, et l'amendement de Barodet proposant la convocation d'une assemblée constituante fut rejeté par un vote de 493 contre 286. Sur ce, Barodet et six de ses partisans se retirèrent après avoir lu une protestation contre l'action du Congrès et la séance a été ajournée.

BELGIQUE

Bruxelles, 8.—La chambre a résolu, par un vote de 73 contre 41, de renouveler les relations diplomatiques avec le Vatican.

SUISSE

Berne, 8.—La conférence de la paix a adopté une motion qui recommande la neutralisation des canaux internationaux.

ALLEMAGNE.

Berlin, 8.—Un vaisseau de guerre allemand a été mis à la poursuite des pêcheurs anglais qui ont dernièrement pillé un vaisseau pourvoyeur germanique, dans la mer du Nord.

L'Allemagne a adressé à Lord Granville une déclaration du capitaine du vaisseau pourvoyeur allemand, apprenant que ce vaisseau avait été pillé, sur la "mer noire", par les équipages de quatre cutters anglais, et que le pilote et le cuisinier qui avaient voulu s'opposer au pillage ont été menacés de mort. Le capitaine a identifié les vaisseaux et demande au gouvernement de Berlin d'exiger une prompt réparation.

RUSSE.

St Pétersbourg, 8.—Le gouvernement a adressé une circulaire aux directeurs des écoles, leur déclarant qu'ils seraient tenus responsables des idées nihilistes qui se manifestent parmi les étudiants.

TURQUIE.

Constantinople, 8.—L'ambassadeur anglais a renoué les négociations avec la Porte qui doit envoyer un contingent de troupes à la Mer Rouge, afin de prendre part à la campagne du Soudan.

CHINE.

Fouchou, 8.—Le ministre américain doit arriver à Shanghai.

La Chine paraît toujours déterminée à ne pas céder, et des concessions de la part de la France peuvent seules maintenir la paix.

EGYPTE.

Le Caire, 8.—L'expédition qui doit aller cet automne au secours de Gordon doit se rendre au Nil supérieur via Dongola. Sunkin a été abandonné comme base des opérations. Le projet de construction d'un chemin de fer, de Sunkin à Berber, a également été délaissé.

Le Mudir de Dongola offre de fournir six vaisseaux avec des pilotes et 1,000 hommes pour remorquer les steamers du gouvernement.

PANAMA

Panama, 8.—Une fièvre épidémique sévit avec vigueur à San Carlos. Neuf personnes sont mortes dans le cours de la journée. La panique règne au milieu de la population. A Panama il meurt dix à quinze personnes par jour.

DEPECHE DE MONTREAL

Chemin du Pacifique.

Montréal, 8.—Le correspondant du *Globe*, dans une de ses dépêches caractéristiques, fait encore allusion à l'affaire du Pacifique Canadien. Suivant lui, les demandes constantes du syndicat pour obtenir des fonds, est une preuve qu'il est grandement embarrassé pour conduire l'ouvrage à bonne fin.

Sur les 32 millions de l'emprunt, 15 millions ont été retirés avant le 30 juin, et il est tout probable que le gouvernement a payé en plus un autre million depuis cette date. En outre il faut compter les paiements réguliers qui ont été faits à mesure que l'ouvrage avançait, et l'on affirme encore d'après les autorités les plus certaines que le gouvernement a été obligé de garantir un prêt temporaire de cinq millions fait au Pacifique Canadien par certaines banques de Montréal et de New York.

C'est à dire que le Gouvernement s'est fait l'endosseur ou la caution du syndicat pour cet emprunt de cinq millions. Et malgré cette garantie le syndicat n'a pas été capable de se libérer, tandis que d'un autre côté ses incessantes demandes ont épuisé le trésor public.

C'est si bien le cas que bon nombre de contracteurs ont été obligés d'attendre un mois ou deux avant d'être payés de leurs réclames.

On a demandé aujourd'hui à l'hon.

John Henry Pope, qui est en cette ville, s'il avait vu l'article en question.

"Non, dit-il, mais j'en ai entendu parler, et vous pouvez lui donner un démenti formel."

"Croyez-vous donc que la compagnie pourra terminer l'ouvrage avec les fonds qui lui ont été votés à la dernière session, sans avoir besoin de recourir à de nouveaux emprunts?"

"Oui; le gouvernement a parfaitement confiance que le chemin sera complété avant le temps fixé et sans avoir besoin d'aucune autre assistance."

On a ensuite demandé au ministre qui serait nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et il a répondu qu'il n'en savait rien, que l'on mentionnait bien M. Alonzo Wright, mais il ne pense pas qu'il l'acceptera.

Accident

Un jeune homme de 17 ans, nommé Chas. Dugal, a été blessé en accablant des char, à la Pointe Saint-Charles. Il a été transporté à sa demeure, 123, rue McCord, où il est sous les soins de Dr C. A. Wood. Le jeune homme est né à Québec, et n'était au service des chemins de fer que depuis six semaines.

Coupable.

Le jeune Bornstein qui a été arrêté sous accusation d'avoir volé \$350 à son patron, Michael, de l'hôtel Windsor, a comparu, cet après-midi, devant le magistrat de police Dugas, et a plaidé coupable. De là, il a été conduit devant le magistrat Denoyers, siégeant en séance spéciale, et condamné à quatre mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

Le juge a fait remarquer que val les bons antécédents du prisonnier, la condamnation a été plus légère qu'elle aurait pu l'être.

Le père du jeune délinquant, est arrivé de New York, ce matin, et la rencontre avec son fils a été pleine d'émotions.

Le père, comme on l'a dit, a été rabbin d'une synagogue de cette ville. Aussi la cour était-elle aujourd'hui remplie de co-religionnaires.

DEPECHE D'OTTAWA.

Personnel

L'honorable MacKenzie Bowell, ministre des douanes, est de retour en cette ville.

L'honorable McDougall est parti pour le Nord-Ouest.

Scott act.

Les sénateurs MacKenzie et McGibbon, de Milton, ont eu une entrevue avec les ministres au sujet du rappel du Scott act pour le comté de Holton.

Ils ont présenté une requête portant 2,500 signatures appuyant cette demande.

Congrès

Lundi prochain est jour de congé civique à Ottawa.

Généralisation miraculeuse

Dlle Dorion qui a été guérie miraculeusement de paralysie, dans un récent pèlerinage qu'elle a fait au sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré, reçoit la visite de plusieurs personnes de cette ville, qui attestent la vérité du fait de sa guérison. Cette jeune personne ne marchait pas depuis qu'elle est arrivée à l'hôtel de la ville, elle se promène dans le village comme si jamais elle n'avait eu à souffrir de cette pénible maladie.

Travaux

La construction de l'embranchement de chemin de fer Pontiac et Pacific s'accomplit rapidement. Les premiers dix milles de la voie seront terminés sous peu.

On éprouve quelque difficulté à réunir les manœuvres à la besogne; il en part tous les jours un grand nombre, qui sont remplacés par de nouveaux arrivants. Les travailleurs gagnent \$110 par jour.

Les travaux n'ont pas été repris sur la ferme Faran depuis les derniers troubles. La compagnie n'a pu se procurer encore le titre de propriété et tant qu'elle ne l'aura pas, elle ne peut faire procéder aux travaux. On s'attend à de nouveaux troubles au sujet des droits de la compagnie sur un point plus avancé de la ligne.

Retrouvé.

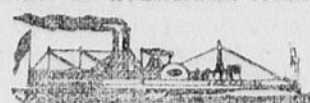
Le cadavre du jeune Alexander McDonald, qui s'est noyé, mardi dernier, dans les rapides de la Chaudière, a été retrouvé ce matin, au bas de Middle St. à l'île Victoria.

Assaut meurtrier.

On nous informe, qu'un jeune homme qui a été brutalement assailli, le 24 juillet dernier, par des restaurateurs auxquels il refusait de payer une consommation prise avec des amis, est mort quelques jours plus tard, des blessures qu'il a reçues en cette occasion. Les assaillants, qui sont le propriétaire du restaurant et le commis de la buvette, ont été emprisonnés en attendant leur procès.

La Vigueur des Chevaux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

Traverse de St-Romuald et Silery.



Le nouveau vapeur "LEVIS"

CAPT. DESROCHER, Gérant

Le 15 et après JEUDI le 16 MAI 1884 (le temps et les circonstances le permettant) comme suit:

New-Liverpool.	Québec.
5.15 A. M.	6.00 A. M.
8.00 A. M.	8.00 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
5.00 P. M.	4.30 P. M.
6.30 P. M.	6.15 P. M.

LES DIMANCHES.

2.30 P. M. 1.30 P. M.

2.30 P. M. 3.30 P. M.

2.30 P. M. 8.00 P. M.

Arrêtant à St-Romuald et au quai de M. Owen, Silery, en montant et descendant.

2 mai 1884.—C. E.

SAGUENAY

LIQUE DE LA MALLE ROYALE.



Vapeur pour le Saguenay, Tadoussac, Capoua, Rivière-du-Sac et la Malbaie.

A partir du 20 courant, les célèbres vapeurs de première classe, SAGUENAY, Capt. M. Lecours, l'UNION, Capt. Alex. Barvas, partiront du Quai St-Anne comme suit:

Les MARDIS et VENDREDIS à 7.30 A. M.—Le SAGUENAY pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, la Malbaie, la Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7.30 A. M.—L'UNION pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à Foulon, Condre, Emboulements, la Malbaie, le Cap à l'Aigle (lorsque la chose sera possible), la Rivière-du-Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean. Ils partiront de la Rivière-du-Loup pour le Saguenay à 5 h. p. m. le même jour, et pour Québec les Mercredi, Jeudi et Samedi à 5 h. p. m., et le dimanche à 7 heures p. m.

BILLETS EN VENTE et cabines réservées, au bureau général des billets, en face de l'Hôtel St-Louis, au bureau de navigation à vapeur du St-Laurent, quai St-Anne, et à bord des bateaux.

A. GABOURY,

Secrétaire

On se propose de mettre un troisième bateau sur la ligne au commencement de juillet. Avis sera donné prochainement.

2 juin 1884.—C. E.

LA COMPAGNIE DE

Navigation Richelieu et Ontario



LIQUE DE LA MALLE ROYALE

QUÉBEC ET MONTREAL

Cette magnifique ligne est composée des steamers de première classe suivant, savoir:

QUÉBEC ET MONTREAL.

Le MONTREAL, capt. G. H. Roy, partira du quai Napoléon, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. Le QUÉBEC, capitaine R. Nelson, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M. arrêtant aux ports intermédiaires, et arrivant à bonne heure le matin.

MONTREAL

MONTREAL-TORONTO

Les steamers

BOSSIAN, ALGERIAN, CORINTHIAN.

Un de ces steamers quitte, tous les jours, excepté le dimanche, le Bassin du Canal à 9 heures, et Lachine à l'arrivée du train qui part de la gare Bonaventure à midi, pour

TORONTO

Et les ports intermédiaires, opérant un raccordement direct à

Prescott et Brockville

Avec les chemins de fer d'OTTAWA, PEABY, AMERSON, etc.; à

TORONTO

Avec les chemins de fer qui conduisent à tous les points de l'Ouest.

On peut se procurer des billets de passages et des cabines chez R. Stocking, en face de l'Hôtel St-Louis et au bureau de la compagnie, quai Napoléon.

A. DESFORGES.

29 mai 1884.—C. E.

Ligne Allan

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets

Canadiennes et des Etats Unis

1384 ARRANGEMENTS D'ETE, 1884

CETTE LIGNE se compose des plus sants steamers en Fer de 1ère classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapidité, confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau. Ton. Commandant: NUMIDIAN.....6100 (en construction). SIBIRIAN.....5600 Capt. R. P. Moore. CARTHAGENIAN.....4600 (en construction). PARISIEN.....5400 Capt. J. H. Wyse. SARDINIAN.....4650 Lt. Smith, R. N. R. POLYNESIAN.....4100 Capt. R. Brown. SARMATIAN.....3600 Capt. J. G. Grah. CIRCASSIAN.....4600 Capt. Richardson. PERUVIAN.....3400 Capt. J. E. B. Noble. NOVA SCOTIAN.....3300 Lt. R. Barrett, R. N. R. HIBERNIAN.....3440 Capt. Macneil. CASPIAN.....3200 Capt. Hugh W. W. AUSTRIAN.....2700 Lt. Thomson, R. N. R. NESTORIAN.....2700 Capt. D. J. James. PRUSSIAN.....3000 Capt. McDougall. SCANDINAVIAN.....3000 Capt. J. G. Stephen. SARMATIAN.....4000 Capt. J. G. Stephen. BURNINGHAM.....3800 Capt. J. G. Stephen. GORGON.....4000 Capt. C. J. Menzies. GORGON.....3700 Capt. C. J. Menzies. MAMMOET.....3100 Capt. Carruthers. CANADIAN.....2000 Capt. John Brown. PHOENICIAN.....2000 Capt. Kerr. WALDENIAN.....2000 Capt. W. D. McInt. LUGERIAN.....120 Capt. Mele. NEWFOUNDLANDIAN.....1500 Capt. Mele. ACADIAN.....1850 Capt. McGrath. La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre).

Ligne de la Malle, Liverpool

De Liverpool	De Barry.	Steamers.	De Québec
10 Juin	11 Juin	PERUVIAN...	9 Août
17 "	18 "	PARISIEN...	12 "
24 "	25 "	SARMATIAN...	16 "
31 "	1 Août	SARDINIAN...	23 "
7 Août	8 "	CIRCASSIAN...	31 "
14 "	15 "	POLYNESIAN...	6 Sept
16 "	17 "	PARISIEN...	13 "
21 "	22 "	PERUVIAN...	18 "
28 "	29 "	SARMATIAN...	20 "
4 Sept	5 Sept	SARDINIAN...	27 "
11 "	12 "	CIRCASSIAN...	4 Oct
18 "	19 "	PARISIEN...	11 "
25 "	26 "	POLYNESIAN...	15 "
2 Oct	3 Oct	PERUVIAN...	25 "
9 "	10 "	SARMATIAN...	1 Nov.
16 "	17 "	SARDINIAN...	8 "
23 "	24 "	PARISIEN...	15 "
30 "	31 "	CIRCASSIAN...	22 "

Prix de passage de Québec:

Cabine.....\$60.00, \$70.00 et \$80.00 (selon les accommodements.)
Internationale.....\$3
Entrepreneur.....A prix réduits

SERVICE DE GLASGOW ET QUEBEC

De Glasgow	De Liverpool	Steamers.	De Québec
25 Juin		NORWEGIAN...	12 Août
1 Août		CORIAN.....	19 "
8 "		GORGON.....	26 "

Les prix sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve sur chaque vaisseau.

Connaissances directs accordés à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

Un allège avec les mallets et les passagers pour les steamers de la malle de Liverpool laissera le quai Napoléon tous les samedis matin à neuf heures précises.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLAN, RAE & Co., Agent.

LIGNE STE-ANNE.



Le vapeur BROTHERS

Fera ses voyages entre Québec et Ste-Anne tous les jours à partir du 25 mai à 6 heures a. m., excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.

Il fera un voyage régulier tous les dimanches à partir du 25 courant.

Le départ aura lieu à 6 heures du matin, du quai Champlain.

Le prix aller et retour, sera de cinquante cents.

Toute société religieuse ou civile qui voudrait organiser un pèlerinage pourra engager ce vapeur à des conditions avantageuses en s'adressant au capitaine du vapeur.

ELZÉAS FORTIER.

20 mai 1884.

DERNIERE EDITION

M. Turcotte a déclaré, ce matin, avoir consulté ses confrères sur la proposition de clore son enquête. Si avant d'entrer dans la salle d'affaires de Lévis, il en eût fait autant, il n'y serait pas entré.

Un homme qui a fait beaucoup pour M. Belleau, nous disait hier : « Eh bien ! comment trouvez-vous que M. Belleau nous traite, nous ses partisans, en laissant poursuivre cette enquête qui nous compromet et nous expose à des tracasseries ? »

Celui qui nous parlait ainsi avait raison : M. Belleau, pour garder quelques semaines de plus un mandat auquel il n'a pas droit, sacrifie ses meilleurs partisans.

DERNIERES DEPECHEES

LA FRANCE ET LA CHINE

EMBARKEMENT DE KEUNG

Londres, 9.—Une dépêche de Shanghai dit qu'une nouvelle escadre, sous le commandement de l'amiral Lespès a bombardé et puis Keung sur l'île de Anzou.

Paris, 9.—La prise de Keung est confirmée d'une manière officielle.

Paris, 9.—Les négociations entre Patenote, l'ambassadeur français et Li-hung-Chang n'ont eu pour résultat que l'offre d'une indemnité illusoire.

Le temps qu'on avait accordé à la Chine pour accepter l'ultimatum français est expiré le 4 août dernier.

Voici les conditions imposées par l'ultimatum.

Il exige de la Chine une indemnité qui aura le double objet : 1. accorder une réparation pécuniaire aux familles des soldats français tombés victimes du guet-apens de Langson ; 2. rembourser les dépenses exceptionnelles que l'incident de Langson a occasionnées en obligeant la France à entretenir au Tonkin ou dans les eaux de la Chine les forces militaires et navales supérieures à celles qui avaient dû exister à la suite de la signature du traité de paix.

La France a été obligée de soutenir sa demande en se servant de Keung et les ruines qui se trouvent dans le voisinage de cette ville.

La demande de l'occupation de Keung par les Français, dépendra du bureau des affaires étrangères en Chine, qui pourra l'abandonner en payant l'indemnité de 80 millions de francs.

Foncheou, 9.—La France refuse de soumettre le règlement de la question franco-chinoise à la médiation d'une puissance étrangère.

Le seul moyen pour la France de conserver son prestige est d'en venir à des opérations sérieuses.

LE CHOLERA

SES RAVAGES EN ANGLETERRE

Londres, 9.—Le choléra a fait son apparition dans plusieurs districts, de l'Angleterre. Dans le Lancashire, il y a près de 200 malades.

Toulon, 9.—Il y a eu ici trois décès cholériques la nuit dernière.

Marseille, 9.—Le choléra se fait sentir sur une plus grande étendue. Il y a eu hier cinq décès à Arles, cinq à Salon, sept à Cote-d'Azur, deux à Béziers, deux à Carcassonne, un à Bordeaux.

A Vienne, il y a eu 5 décès et 30 personnes sont sous les soins des médecins. Plusieurs cas de maladie qu'on suppose être le choléra, sont rapportés dans d'autres districts.

Berlin, 9.—Le docteur Koch, dans une conférence qu'il a faite hier soir, a dit qu'il est convaincu que le Delta et le Gange sont des canaux pour le transport du choléra. Les pèlerins qui l'on fait aux Indes augmentent considérablement la maladie.

ANGLETERRE.

Londres, 9.—Morris vient de faire en prose un poème intitulé : *Earthly Paradise*. Il y chante le triomphe du socialisme en Angleterre.

Morris dit que la classe moyenne intelligente trouve qu'elle est ignorée. La seule chose nécessaire, d'après Morris est d'organiser une révolution civile. Il faut l'organisation et la détermination chez les ouvriers de mettre fin aux gages d'esclaves qu'ils reçoivent ; il faut rendre naturel les moyens de production et d'échange.

FRANCE-UNIS

Pittsburg, 9 août.—25 hommes ont été arrêtés pour assaut et vol ; mais le principal témoin n'ayant pu être trouvé, 6 seulement d'entre eux ont été retenus par la justice.

Camden, New Jersey, 9 août.—Un jeune professeur de musique a été arrêté pour assaut et outrage d'une demoiselle.

Saint Pleasant, Virginie occidentale, 9 août.—Plusieurs champs de blés ont été brûlés par des incendiaires ; les fermiers sont fort excités.

La police américaine a arrêté, le 8 au soir, divers bohèmes, parmi lesquels le russe Adolphe Neilson, l'Allemand Théodore Goiz, et l'Autrichien Ambroise Walzelich, pour avoir affiché des placards incendiaires.

New-York, 9 août.—On pense que M. Hugh J. Jemett se retirera de la présidence des chemins de fer d'Érie, en novembre prochain.

Conseil de ville.

Le conseil s'est réuni, hier soir. Étaient présents :—Son Honneur le maire, MM. les conseillers Rhéaume, McLaughlin, Gunn, Guay, Bédard, Charleson, Peachy, Chambers, Rinfret, Dequet, Johnston et McWilliam.

Après les affaires de routine on lut le rapport des sommes d'argent collectées durant le dernier mois sur les différents marchés : Jacques Cartier, \$196 65 ; Champlain, \$321 ; Perth-By-By, \$17 et Montcalm \$78.10.

Des lettres furent ensuite lues : une du député shérif contenant les comptes trimestriels pour les frais de prison et de jurés au montant de \$400 ; une de M. A. Davis, au sujet d'un compte de l'an dernier pour l'entretien des ponts de la corporation qui n'est pas encore payé ; une de M. Giblin, demandant qu'un homme de police soit placé au musée afin de mettre à l'ordre ceux qui troublent la tranquillité des résidents de l'endroit ; une réponse officielle de M. Lévesque, député ministre de l'Agriculture, accusant réception des résolutions du conseil au sujet de nouveaux règlements de quarantaine.

Le sixième rapport de M. Beemer, notaire par l'ingénieur de la Ville.

Le conseiller Bergeret du comité des marchés, rapporta une soumission de M. Jubin au montant de \$87 pour peindre les fenêtres de la salle du marché.

Après une courte discussion, on adopta le rapport.

Le rapport concernant l'augmentation des salaires de quelques officiers du département de l'ingénieur de la ville, fut renvoyé au comité des finances.

Le conseiller Rinfret, du comité de santé, se prononça en faveur de l'emploi de \$2,000 pour l'achat de voitures d'ambulance et pour d'autres besoins du comité.

Le conseiller Gunn fit une motion pour faire réparer les marches de l'escalier qui conduit à la rue Champlain ; adopté.

Le conseiller attira l'attention des membres du conseil sur l'état désagréable du terrain abandonné de la Côte Lamontagne où l'on jette toute espèce de saletés.

Le conseiller Chambers demanda si le conseil n'avait reçu aucune réponse du gouvernement à sa lettre, au sujet du site de l'ancien parlement.

Le maire répondit qu'aucune réponse avait été reçue.

Le conseiller Chambers demanda à Son Honneur le maire si le gouvernement avait accordé la demande du conseil au sujet de règlements plus sévères de quarantaine, et parla de l'extrême nécessité qu'il y a de nous mettre sur nos gardes. Il dit à ce propos, qu'il avait été informé qu'un individu était débarqué ici il y a quelques jours, venant de Marseille.

Le maire dit qu'aucune information n'avait été donnée.

Et le conseil s'ajourna.

A TRAVERS LA VILLE

Le révérend M. Chévigay (Marie-Joseph Edmond), curé de Saint-Augustin, diocèse de Montréal, décédé, le huit d'août était membre de la société d'une messe, section provinciale.

C. A. Marois, ptre.
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
9 août 1884.

Musique sur la terrasse

Avec la bienveillante permission du Commandant et des officiers de la Batterie « A » R. S. G., la bande exécutera ce soir sur la terrasse, si le temps le permet, le programme suivant :

Quick March—Gertrude... Schlegel
Quadrille—New Promenade... Coote
Valse—Immortellen... Gangl
Selection—Belisario... Donizetti
Valse—Remember or Forget... Coote
Valse—Flying Yankee... Jones
Vive la Canadienne.
God Save The Queen.

Un tapageur

La police a mis, au milieu de la nuit dernière, la main sur un individu aux prises avec l'ivrognerie, mais non, sans difficulté. Après une résistance assez vive Cotman—tel est le nom—fut traîné à la station de police où il reçut la plus généreuse hospitalité pour le reste de la nuit. Le Recorder doit être gratifié de sa visite.

Encore des ossements

Hier, les ouvriers qui travaillent à creuser les fondations d'une maison vis-à-vis du débarcadère à Lévis, voisin de l'hôtel Lawlor ont encore trouvé les ossements de 3 cadavres.

Il y a donc un grand nombre de cadavres qui ont été enterrés là !

Cour de police

Un maître est traduit devant la cour pour avoir commis un assaut sur un de ses employés. Il plaide coupable à la charge et est condamné à \$1 00 et les frais.

Un mandat d'arrestation est émané à la demande d'un maître de pension de Ste Anne de Beaupré contre le propriétaire du quai et un des propriétaires du vapeur pour assaut.

Ce dernier a été arrêté et a donné caution.

Cour du recorder

Les conseillers Vincent et Mde Laughlin président la cour. John Cotman, journaliste, est accusé d'ivresse, d'insulte aux passants et de résister et d'assailir la police. Il est condamné à 2 piastres et les frais pour chacune de ces accusations ou 2 mois.

Jacob Pearson, de la paroisse de Beaupré est amené devant la cour sur accusation d'ivresse et est acquitté.

Dennis Earlight, n'ayant pas d'asile est envoyé en prison pour 3 mois pour saivantisme.

Paquetbot Allan

Le paquetbot porte Allan, le *Caspian* parti de Liverpool pour Baltimore, via St Jean Terneuve et Halifax, est arrivé à Halifax à 2.45 heures a.m. samedi matin.

Attendu

Le steamer *Vancouver* de la compagnie Dominion, capt. O. J. Lindall, parti de Liverpool le 31 juillet dernier, via Belfast le premier août courant, est passé à la Rivière au Renard, à 5.20 hrs p.m. hier (vendredi) Il est attendu dans notre port cette après midi.

Le Pacifique

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une dépêche de Montréal, publiée sur la 7ème page concernant ce chemin de fer.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits et ces dénégations ?

Navires Britanniques

D'après le journal *Shipping and Mercantile Gazette* de Londres, 264 navires ont été enregistrés en Angleterre dans le mois de juin dernier. Ces 264 navires ont un tonnage collectif brut de 87,786 tonneaux et un tonnage net de 63,357 tonneaux. Sur ce nombre 21 ont été achetés d'étrangers, 25 ont été vendus à des étrangers, 19 ont essuyé des avaries presque totales, 9 se sont échoués, 13 ont été perdus, 24 brisés, 4 abandonnés, 5 sont venus en abordage, 7 manquent, 1 a été incendié

et 5 ont été brisés par divers autres causes.

L'inventeur du chloroforme

Tout le monde connaît le chloroforme et ses merveilleuses vertus ; mais ce qu'on connaît moins sans doute, c'est le nom de son inventeur.

Les uns attribuent au docteur anglais Simpson la découverte des propriétés de ce composé organique ; les autres au célèbre Flourens.

Les droits de ce dernier viennent d'être soutenus énergiquement par un des membres les plus éminents de l'Académie des sciences, qui, dans un récent rapport, s'exprime ainsi :

C'est le 4 novembre 1847 que Simpson, essayant sur lui et sur quelques amis l'action d'un grand nombre de substances volatiles, s'adressa, entre autres, au chloroforme. Or, le 8 mars de la même année, Flourens avait entretenu l'Académie des expériences faites sur les animaux avec le chloroforme.

C'est donc Flourens qui, le premier, a découvert les propriétés du chloroforme ; à Simpson la mérite de l'avoir appliqué à l'homme, et de l'avoir fait passer définitivement dans la pratique chirurgicale.

Triste exemple.

Tout le monde se souvient encore dit le *Monde* de l'immense incendie qui a failli dernièrement consumer tout ce que M. Bulmer avait de bois dans son clos de la rue Saint Charles Borromée et qui a mis sur pied toute la brigade du feu. La police avait bien quelques soupçons graves sur Fred. Patts, un des anciens serviteurs de M. Bulmer ; mais ces soupçons n'étaient pas assez fondés pour autoriser une arrestation.

Mercrdis, cependant, nos détectives trouvèrent, au moyen de nouvelles informations, des raisons suffisantes pour croire que le nommé Patts était l'auteur de l'incendie en question et de plus qu'il était coupable d'un vol considérable. On le chercha pour l'arrêter, mais déjà l'oiseau s'était envolé.

Il avait pris place à bord du vapeur *Lake Huron* en destination de Liverpool. On télégraphia immédiatement à la police de Québec, qui vient de télégraphier à son tour que le gibier est sous arrêt.

Le détective Richardson vient de partir pour aller le chercher.

Patts a été au service de M. Bulmer pendant 2 ans.

On vient de découvrir que le printemps dernier il a volé six peaux de bœufs et autres fourrures à son maître. Pour éviter les soupçons, il plaça ces pelletteries dans un tonneau qu'il y avait dans la cour de M. Bulmer ; il allait les prendre pièce par pièce à mesure qu'il avait besoin d'argent. Il a été vu autour de la cour à bois incendiée quelques minutes avant le feu, et le tonneau dans lequel il avait déposé ses pelletteries était sur le bois en flammes.

A. M. T. H. Making, Agent Général de l'« Accident », compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, Québec.

Monieur,

Je vous dois une profonde reconnaissance pour la manière habile et prompt avec laquelle votre Compagnie vient de solder avec moi une Police de \$2,000 (Deux mille dollars) effectuée sur la vie de mon défunt mari, par l'entremise de votre excellent associé M. Morissette. Il y avait à peine 13 jours que cette Police était prise et le paiement en entier m'a été fait sans conteste et immédiatement après la réclamation. Je ne puis que trop louer votre compagnie, ses officiers intègres et la manière avec laquelle elle conduit ses affaires.

Veuillez me croire votre bien reconnaissant,

Vve Théodore Dombrowski.

Québec, 9 août 1884.

Havre du Palais

9 août.

Goelette Try Again, T. Beaudet, St Jean Deschailons, 30,000 briques.

Bateaux Casimir Hamel, Lotbinière, 1,600 boîtes foin.

Jos Demers, St Nicolas, 24 cordes bois mou.

Pierre Durocher, St Nicolas, 278 mardiers 3 pouces, 600 planches 1 pce, 500 d'un demi pouce.

QUAI LAROCHE.

Goelette Marie Eva, Bouillon, Anticosti, 80 tonnes vieux fer, 360 mardiers.

Marie Anne, Tremblay, St Fidèle, 20 cordes bois.

Sea Bird, Simard, Saguenay, 36 cordes bois.

Otonabe, J. Simard, Saguenay, 10,000 bardeaux.

Esperance en Marie, Potvin, Saguenay, 15,000 bardeaux.

Marie Eliza, Tremblay, St Séverin, 20 cordes bois.

QUAI RENAUD

—Marie Sarah, St Pierre, Matane, 28 cordes bois.
—St Anne, Vézina, Ile aux Grues, 50 minots patates.

QUAI DES COMMISSAIRES

—Adeline, Roberts, Gaspé, 200 rails de chemin de fer, 5 quarts huile morue.

QUAI ATKINSON

Vapeur Miramichi, Baquet, avec cargaison.

QUAI CONVEY.

Goelette Marie Laure, Gasy, St Fidèle, 20 cordes bois.

Union de Prières de St-Roch.

Grand Pèlerinage des Membres de cette Société,

JEUDI, le 14 AOUT.

Le vapeur *Brothers* partira du quai Champlain à 5 heures.

Prix du passage, aller et retour, 50 cts.

Enfants, 25 cts.

Cartes en vente chez les libraires de St-Roch et à bord du bateau.

9 août 1884—4f 865

Soumissions Demandées

Le soussigné Cessionnaire-Syndic à la Faillite de Michel Bouchard, St-Alphonse, (comité Choutmi) recevra d'ici au 18 du courant inclusivement, des soumissions pour l'achat du Fonds de commerce et des Livres de crédit de cette succession.

L'inventaire et la liste des crédits peuvent être examinés au Bureau du soussigné. Conditions comptant du Billet approuvé à court et échéance. On ne s'engage pas à accepter nécessairement la plus haute ou aucune des soumissions.

E. J. DUBEAU,

Cessionnaire,

Bureau : No 56, rue St Pierre, Québec.

9 août 1884—6f 864

AVIS

aux Cultivateurs et aux Marchands de la campagne.

Tannage à la Façon.

J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de TANNERIE, qui, DEPUIS QUARANTE-CINQ ANS, donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me demandent des peaux à tanner.

Je ne fais que du CUIR DE PREMIERE QUALITE sous le rapport du tannage et du corroyage. Mes prix sont des plus réduits. Les pratiques égoïstes voudront bien m'excuser les peaux à tanner à bord des golettes, steamers ou chemins de fer. Je vais les chercher moi-même au quai, et je les prends sous une soie des qu'elles sont arrivées. Je me charge aussi de porter le cuir à bord des golettes, etc, dès qu'il est prêt.

Veuillez me notifier quand vous m'apportez vos peaux à tanner.

Correspondance sollicitée.

AVENDRE—CUIR ROUGE constamment en mains

JOSEPH DUGAL,

TANNEUR,

830-832, Rue St-VALIER,

ST-ROCH, QUEBEC.

GRANDE

Exposition de la Puissance

1884—MONTREAL—1884

Du 5 au 13 Septembre

\$25,000 de PRIX

AGRICULTURE et INDUSTRIE

Vastes terrains et magnifiques bâtiments pour l'exposition des animaux, articles de lavage, machines agricoles et machines en mouvement.

Grande exposition internationale de chiens.

L'exposition sera ouverte depuis vendredi, 5 septembre, 8 heures, le 13, 1884, et sera ouverte jusqu'à 10 h. p. m. tous les jours.

Prix réduits par les principales compagnies de chemins de fer et de vapeurs.

Pour les renseignements, s'adresser aux soussignés.

S. C. STEVENSON, } Secrétaire

GEO. LECLERC, } conjoints.

76, rue St-Gabriel.

28 juil 1884— 226